

Agence wallonne pour la Sécurité routière
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020
Conseil d'administration du 11/03/2021

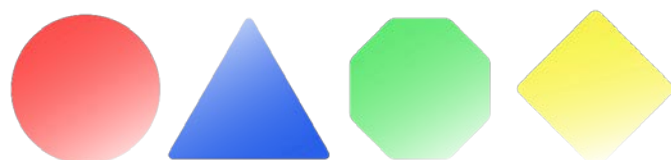


TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
1) Introduction.....	5
2) Département « Communication/sensibilisation ».....	6
A) La mission du département.....	6
B) Les campagnes de sensibilisation.....	6
a) Introduction.....	6
b) Récapitulatif complet de l'ensemble des campagnes 2020, tous media confondus.....	7
c) Campagnes autoroute.....	8
d) Affichage urbain (nouveau pour l'AWSR).....	16
e) Actions ciblées.....	19
(I) Cyclistes.....	19
(II) Motards.....	20
(III) Piétons.....	22
(IV) Quiz de la Route.....	23
(V) Habillage des combis de police (stripping).....	25
f) Le label BackSafe.....	26
g) Online.....	27
h) La charte graphique.....	32
i) Emission « Contacts ».....	33
j) Relations publiques.....	33
3) Département « Soutien à la politique criminelle ».....	34
A) La mission du département.....	34
B) Les organes de concertation et les collaborations établies.....	35
C) Les tâches régulières du département.....	36
4) Département « Support Formation ».....	40
A) La mission du département.....	40
B) Les activités 2019.....	40
a) Support pédagogique aux départements AWSR.....	40
b) Département formation en lui-même.....	40
C) Les activités 2020.....	41



a)	Développement de formations à l'attention du personnel des entreprises et institutions publics.....	41
b)	Développement d'un e-learning sur la thématique « Le vélo, en toute sécurité ».....	41
c)	Refonte de projet « le rendez-vous pédagogique ».....	41
5)	Département « Statistiques, analyses et recherches »	42
A)	La mission du département.....	42
B)	Les projets de 2020.....	42
a)	Partage de connaissances et positionnement de l'Agence	42
b)	Les États généraux de la Sécurité routière.....	42
c)	Analyse des accidents de la route	43
d)	Evaluation des actions	43
e)	Groupes de travail / conférences / Publications scientifiques.....	44
6)	Département « Information et orientation des victimes de la route ».....	44
A)	L'aide concrète aux victimes de la route.....	45
a)	Développement de la mission.....	45
b)	L'accès à l'information pour le citoyen.....	46
B)	Collaboration et sensibilisation du réseau professionnel.....	47
a)	Collaboration.....	47
b)	Sensibilisation du réseau professionnel.....	47
c)	Notoriété du département.....	49
d)	Sensibilisation des personnes non-concernées.....	50
7)	Département d'Aptitude à la conduite.....	50
A)	L'activité opérationnelle.....	51
a)	Fluidité de la procédure.....	51
b)	Relevé de l'activité et des décisions du DAC.....	51
c)	Le délai de prise en charge des dossiers.....	52
d)	Les antennes mobiles	53
e)	La collaboration avec les écoles de conduite.....	53
f)	La finalité de la procédure.....	54
B)	La notoriété du DAC.....	54
C)	L'accès à l'information pour le citoyen.....	55
a)	Le site internet AWSR.....	Erreur ! Signet non défini.



b) Une brochure d'information	55
D) La conscientisation des acteurs professionnels concernés.....	55
E) L'expertise du département et de l'équipe	56
8) Conseil Supérieur Wallon de la Sécurité Routière (CSWSR).....	56

ANNEXE : Note de La Ministre Valérie DE BUE



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

1) INTRODUCTION

Depuis septembre 2019, Valérie De Bue est la Ministre wallonne en charge de la sécurité routière. Le Gouvernement wallon, dans sa DPR de 2019, a confirmé son ambition de réduire le nombre de tués sur les routes wallonnes à 200 à l'horizon 2020, et à 100 d'ici 2030, le niveau de 2019 étant à 311 décès.

Le rôle de l'**AWSR** asbl., est de mobiliser efficacement ses ressources et d'initier les actions nécessaires afin de contribuer au mieux à cet objectif, au travers des missions que lui a progressivement confiées le Gouvernement wallon depuis la création de l'Agence en 2014.

A cette fin, l'**AWSR** bénéficie à ce jour d'un subside de 4.500.000 € maximum, et déploie désormais ses activités dans les 7 domaines suivants :

1. La présidence, coordination opérationnelle et secrétariat du CSWSR (Etats généraux)
2. La collecte et analyse des données disponibles en termes de sécurité routière
3. La communication et la sensibilisation aux citoyens
4. Le support à une politique efficace de contrôle et de sanctions
5. L'accompagnement des victimes de la route ou de leurs proches
6. L'évaluation de l'aptitude à la conduite (DAC)
7. La formation & l'éducation à la sécurité routière.

Les réalisations 2020 de ces 7 domaines d'activité font l'objet de ce rapport.

En complément, il importe de noter que compte tenu de l'enjeu DPR, et après un développement aussi important que soudain de l'Agence en 2019 (en doublant quasiment les effectifs), un travail de fond, en interne, s'est avéré impératif en 2020.

Il a porté tant sur la mission, le positionnement stratégique de l'Agence et ses implications pour les activités de l'**AWSR**, que sur les pratiques managériales, dans un souci d'efficacité, de complémentarité dans le travail et dans les équipes, au service du citoyen et de la sécurité routière.

MISSION

En phase avec son époque et en interaction avec les acteurs du secteur, l'**AWSR** vise à stimuler une conscientisation accrue en matière de (in)Sécurité Routière en Wallonie, et à soutenir utilement les citoyens concernés par celle-ci.

Tout cela a sans nul doute apporté à l'Agence une nouvelle agilité, lui permettant de mieux fonctionner entre et au sein des équipes, à (re)considérer sa contribution personnelle à la mission de l'**AWSR**, pour ainsi réaliser des actions significatives en 2020, malgré le contexte pénible et atypique de la crise COVID.

Retenons notamment la gestion du télétravail, des Etats généraux, de la consultation citoyenne, du partage d'informations, la robustesse du DAC, la mise en conformité du RDV pédagogique, la préparation de formations, la refonte de nos sites Web, la redéfinition de notre identité visuelle, et aussi, la faculté de rebondir avec justesse sur l'actualité, d'ajuster notre communication au sens large pour plus d'impact sur les comportements des usagers.



2) DÉPARTEMENT « COMMUNICATION/SENSIBILISATION »

A) LA MISSION DU DÉPARTEMENT

La mission du département « Communication/Sensibilisation » est de conscientiser, de responsabiliser, d'accompagner, et de conseiller tout usager de la route en favorisant un respect et une compréhension mutuels avec pour seul objectif commun : initier un changement de comportement durable, pour des routes plus sûres.

Dans cet esprit, différentes actions et campagnes de communication sont développées autour des grandes causes d'insécurité routière d'une part, mais également autour des sujets qui impactent la vie des usagers, au quotidien.

D'autre part, à travers nos réseaux sociaux et notre site WEB, notamment, nous guidons, informons et répondons aux questions relatives à la sécurité routière formulées par les citoyens.

En lien avec la mission AWSR, en 2020, il s'est agi de repenser nos messages, notre ton et nos media pour affirmer durablement notre « identité », qui se veut proche du citoyen et bienveillant.

B) LES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

a) Introduction

La communication AWSR vers les citoyens s'articule depuis de nombreuses années autour de 2 principaux leviers, et des media standards :

1. Les actions de grand public, relatives aux thèmes d'insécurité routière, traitées sur base mensuelle, principalement via l'affichage autoroutier, et, en 2020, en réseau urbain également, complétées le cas échéant par d'autres media complémentaires tel que la radio. Le réseau d'affichage est partagé entre Sofico (2), SPW (2) et AWSR (8) en 2020.
2. Les actions ciblées, centrées sur l'utilisateur et les pratiques en faveur de la sécurité routières, traitées via le développement de supports de sensibilisation, la participation à des événements sous forme « d'animation/stand info », de brochures, fiches, goodies ou de partenariats spécifiques.

Face aux rebondissements du contexte sanitaire Covid, le calendrier com. a été régulièrement mis à jour afin de traiter du thème adéquat, en fonction de la réalité de mobilité des usagers et du contexte du quotidien. Un exercice d'agilité en continu, qui a fait ses preuves.

Enfin, dans un souci de synergie avec nos partenaires Police, les campagnes leur ont été systématiquement relayées.









b) Récapitulatif complet de l'ensemble des campagnes 2020, tous media confondus

	Autoroute	Digital	Urbain : new	Radio / TV	Partenaires/Terrain
Janvier	x	BOB	x	X	BackSafe Evénements- mouvements de jeunesse-milieu sportif
Février	Campagne Somnolence	Campagne Somnolence	x	Radio : Campagne Somnolence	BackSafe
Mars	x	x	x	X JT	Stripping
Avril	Campagne Vitesse	x	x	X	x
Mai	Campagne Vitesse	Partage de la route velo /moto	Partage de la route velo/moto	Radio : Partage de la route	x
Juin	Campagne Alcool	Campagne Alcool	x	X	Action mocktails - Stripping velo
Juillet	Campagne Alcool	Campagne Alcool - Quiz vélo/moto	x	Spot moto GP	Action mocktails
Août	x	Quiz vélo/moto		Spot moto GP	
Septembre	x	Rentrée/Partage de la route vélo/ piéton	Rentrée/Partage de la route Vélo/piéton	Radio / JT Rentrée/Partage vélo/piéton	Action mocktails
Octobre	x	Couloir de secours- Quiz de la Route	x	Spot moto GP JT Quiz	Quiz de la Route
Novembre	Couloir de secours	Quiz de la Route - Vidéo DIOVR	x	X	Quiz de la Route
Décembre	Bob	Bob	BOB (magasins Carrefour)	X	Stripping phares Bob



C) Campagnes autoroute

MOIS	Campagnes AWSR	Campagnes DGO1 et SOFICO	Commentaires
Janvier			Conditions hivernales
Février			Somnolence
Mars			Chantiers
Avril			Vitesse inadaptée (covid : confinement strict, absence d'audience)
Mai			Vitesse inadaptée (covid : sorties autorisées)
Juin			Conduite sous influence (alcool)

Juillet			Conduite sous influence (alcool)
Aout			Propreté
Septembre		Semaine de la Mobilité	Annulée SPW
Octobre			Couloir de secours
Novembre			Couloir de secours
Décembre			Conduite sous l'influence d'alcool – BOB

JANVIER : DGO1 CONDITIONS HIVERNALES



FÉVRIER : SOMNOLENCE

Problématique :

- En Europe, on estime que 10 à 20% des accidents mortels de la circulation et 20 à 30% des accidents mortels survenant sur autoroutes sont dus à la somnolence au volant.
- Un conducteur fatigué a 6 fois plus de risques d'accident qu'un conducteur alerte.

Objectifs :

- Sensibiliser les Wallons sur les dangers de la somnolence au volant.
- Faire comprendre au public les moments où ils « perdent » leur sommeil.
- Faire réaliser que pour faire une bonne route, il faut avoir une bonne nuit.

Plan de communication :

Affichage sur 300 panneaux le long des autoroutes et routes secondaires wallonnes pendant le mois de février.



Radio :



Campagne radio de 5 spots différents sur les radios francophones (Vivacité ; Classic21 ; NRJ ; Pure ; DH Radio ; Contact ; Fun Radio ; Bel RTL et Nostalgie) et allemande (BRF). Diffusion du 6/02 au 29/02.

Campagne digitale :

Page dédiée sur nos sites internet ainsi qu'une campagne sur nos réseaux sociaux.



2,43€
pour 1000 personnes touchées



2,87€
pour 1000 personnes touchées



3,27€
pour 1000 personnes touchées



Publipostage :

Envoi de plus de 2.000 affichettes à notre réseau partenaire à travers la Wallonie.

MARS : SOFICO



AVRIL / MAI : Vitesse inadaptée

Problématique :

- La vitesse joue un rôle essentiel dans environ 30% des accidents mortels.
- Orientation de la campagne pour coller à la réalité des Wallons durant ce premier confinement.

Objectifs :

- Apporter de la bienveillance et appeler à la responsabilisation de chacun.
- Rappeler que malgré la diminution de trafic, la vitesse augmente les risques d'accident.
- Marque notre soutien au personnel soignant, être en phase avec l'actualité, le quotidien.

Plan de communication :

Le briefing de cette campagne a été adapté en dernière minute afin de s'adapter à l'actualité et à la crise de la Covid 19 qui débutait.

Cette « primeur » a été soulignée dans les media, via un passage au JT de RTL.

Affichage sur 300 panneaux le long des autoroutes et routes secondaires wallonnes du 30 mars 2020 au 31 mai 2020. (Prolongation en mai compte tenu de l'absence de vues en avril).





Campagne digitale :

Page dédiée sur nos sites internet et relais sur nos réseaux sociaux avec l'objectif de sensibiliser et de pousser le public à ralentir lorsqu'il prend la route afin de ne pas surcharger encore plus les services de secours.

Cette campagne se voulait sobre, solidaire et bienveillante au regard de la situation que connaissait les hôpitaux, en particulier et le pays, dans son ensemble.

Réseau partenaire :

1. Envoi de plus de 2.000 affichettes à notre réseau partenaire à travers la Wallonie.
2. Nouveauté : Relais du message de la campagne sur les boîtiers Coyote.



JUIN / JUILLET : CONDUITE SOUS INFLUENCE (ALCOOL)

Problématique :

- La période estivale est une période plus à risque en termes de conduite sous influence.
- Avec l'assouplissement du confinement, les événements plus anodins tels qu'un barbecue entre amis sont des occasions de faire la fête et « rattraper » le temps perdu COVID.

Objectifs :

- Sensibiliser le public aux dangers de la conduite sous influence.
- Inciter les conducteurs à la prudence et à la responsabilisation.
- Promouvoir les boissons 0% d'alcool comme alternatives crédibles aux boissons alcoolisées.

Plan de communication :

Affichage sur 300 panneaux le long des autoroutes et routes secondaires wallonnes.





Activation :

Collaboration avec Valentin Norberg « Botanical »
(Label Gault & Millau : meilleur bar à cocktail de Wallonie)
et la Police :

- Création de 4 recettes originales de Mocktails
- Impression/distribution de près de 100.000 fiches par les ZP et la Police fédérale de la route
- Organisation de 3 actions conjointes lors de contrôles alcoolémie réalisés par la Police

Campagne digitale :

Page dédiée sur nos sites internet, ainsi qu'une campagne sur nos réseaux sociaux avec l'objectif de créer un maximum d'interaction avec les publications via la création d'un concours lié aux recettes 0 alcool.

Des « tutoriaux » étaient également diffusés afin que l'intéressé puisse reproduire facilement ces recettes de Mocktails à la maison.

<p>Safely Mary</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 cl de cordial de rhubarbe* <small>* Écraser une demi-branche de rhubarbe dans un pot de confiture large. Ajouter 4 cl de jus de citron jaune, 50 g de sucre, avec 40 cl d'eau tiède et bien agiter. Une fois le sucre dissous, prélever 6 cl.</small> • 1 pincée de sel fin • 1 cuillère à café de sirop de sucre de canne • 10 cl d'eau pétillante <p>Ajouter tous les ingrédients dans un grand verre rempli de glace, garnir d'une tranche de rhubarbe.</p> <p><i>Recette by Allouse</i></p>		<p>Fresh breath</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 cl de thé à la menthe froid et sucré • 1,5 cl de jus de citron vert • 10 cl de ginger ale <p>Ajouter tous les ingrédients dans un verre et garnir de quelques branches de menthe.</p> <p><i>Recette by Allouse</i></p>	
--	---	---	---

Voir la version en ligne

Juin 2020

Wallonie sécurité routière
AWSR
AGENCE WALLONNE POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mesdames, Messieurs,

0% d'alcool, 100% de maîtrise.
Boire ou conduire, plus besoin de choisir.

Dans le cadre de sa nouvelle campagne, l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) invite les usagers de la route à expérimenter cet été le plaisir des boissons à 0 % d'alcool. Pour une conduite maîtrisée à 100 %.

Pendant les 3 mois de confinement, nombre de Wallons ont découvert une nouvelle façon de consommer, de se retrouver à distance via le « visio-apéro ».

Dans le même temps, tous les Wallons ont aussi appris l'importance de l'enjeu de préserver leur vie et celle de leurs proches.

Alors, pourquoi ne pas se préserver sur les routes aussi ?

Parce que les chiffres sont interpellants :

- On estime que l'alcool joue un rôle dans 25 % des accidents mortels
- 1 automobiliste belge sur 3 (33 %) déclare avoir pris le volant après avoir bu de l'alcool (comparé à 1/5 en Europe), et près d'1 automobiliste belge sur 4 (24 %) déclare conduire en étant conscient d'avoir TROP bu ... soit près du double du conducteur européen.

Ces chiffres nous placent, hélas, dans le top 3 européen [1] quant au comportement de conduite face à l'alcool.

Réseau partenaire :

Envoi d'un mailing vers notre réseau partenaire comprenant plus de 500 adresses.

Relais du message de la campagne sur les boîtiers Coyote.



AOÛT : SOFICO PROPRETE



SEPTEMBRE : SPW - ANNULEE

Fin OCTOBRE/NOVEMBRE : COULOIR DE SECOURS

Problématique :

- En Wallonie, selon les chiffres de l'AWSR, 10.707 accidents corporels ont eu lieu en 2019. Parmi ceux-ci, on déplore 950 blessés graves et 311 décès.
- Le 1^{er} octobre 2020, l'instauration d'un couloir de secours obligatoire en cas de files, sur les routes de 2-3 bandes (dans le même sens) a pour but, notamment, de faciliter l'arrivée des services de secours sur les lieux d'un accident.

Objectifs :

- Nouveauté du code de la route : développer la connaissance de cette nouvelle règle tant sur son obligation légale que sur sa mise en pratique.
- Sous le ton de bienveillance et de l'importance de l'enjeu, sensibiliser à la nécessité d'appliquer cette nouvelle règle en vue réduire le temps de trajet des services de secours pour atteindre le lieu d'accident.

Plan de communication :

Affichage sur voiries régionales et autoroutes, soit 300 panneaux ainsi que sur nos canaux digitaux.



Campagne digitale :

Page dédiée sur nos sites internet ainsi qu'une campagne sur nos réseaux sociaux s'étalant sur une durée de 14 jours avec l'objectif d'améliorer la connaissance et la mise en pratique de cette nouvelle règle au plus grand nombre.

Réseau partenaire :



Envoi d'un mailing vers notre réseau partenaire comprenant plus de 500 adresses.

Relais du message de la campagne sur les boîtiers Coyote.



DÉCEMBRE : BOB

Problématique :

En 2020, BOB a fêté ses 25 ans dans un contexte particulier lié à la crise du COVID. Cela aurait été l'occasion de se renouveler en termes de message, ce ne fut pas le cas.

- Malgré les nombres campagnes de sensibilisation, l'alcool reste une problématique de sécurité routière importante, et particulièrement en Wallonie. En 2019, 1 accident sur 9 impliquait un conducteur sous l'influence de l'alcool.

Objectifs :

Comme en raison de la crise sanitaire, l'HoReCa était fermé et les réveillons limités en nombre de convives, l'affichage BOB n'était pas prévu, au profit d'un autre thème.

La Flandre décidant d'afficher BOB, en dernière minute, nous avons été contraints, par décision Cabinet, de s'aligner.

L'objectif était de :

- Promouvoir les boissons festives à 0% alcool.
- Rappeler l'importance de prévoir ses déplacements en toute sécurité, même dans ce contexte particulier en désignant un « BOB ».



Plan de communication :



Affichage sur 300 panneaux le long des autoroutes et routes secondaires wallonnes.

Activation

Les caddies des hypermarchés Carrefour relayaient du 14/12/2020 au 04/01/2021 un message BOB, incitant les clients à penser à leur BOB, et prévoir l'achat de boissons sans alcool. L'utilisation du caddie étant rendue obligatoire, cela aura favorisé la vue du message.



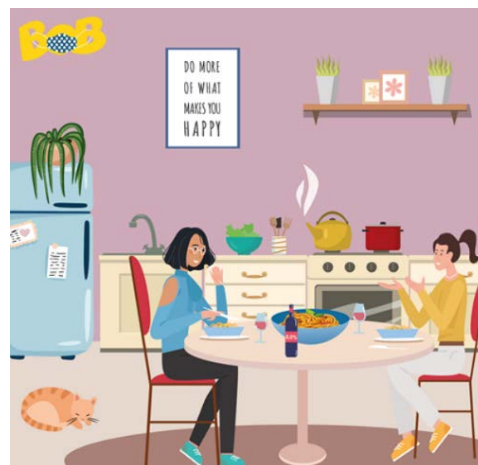
Campagne digitale

Assurée par Vias. Nous avons déploré de nombreuses fautes d'orthographe, altérant notre image.

Plusieurs posts et vidéos ont été diffusés tout le long de la campagne BOB.

Le message était double :

- Notoriété de BOB.
- Promotion des alternatives 0% alcool, aussi via des influenceurs.



d) Affichage urbain (nouveau pour l'AWSR)

Partage de la route - mai 2020

Problématique :

Que ce soit lié au 1^{er} confinement ou à une météo favorable, de nombreux Wallons ont retrouvé le plaisir des sorties à vélo et à moto. La sortie du confinement strict augmentait le facteur de risque, changeait la donne des 2 roues comparé au mois précédent. Cible vélo et moto.



Par ailleurs, la réglementation, récente, de la distance entre auto et vélo en cas de dépassement est encore méconnue.

Objectifs :

- Mettre l'accent sur l'importance du *partage de la route* entre les différents usagers pour des routes plus sûres (Vélo /moto/auto).
- Rappeler le respect des distances lors de dépassements, inscrite dans la réalité du quotidien.

Plan de communication :

Affichage urbain

La campagne a été affichée sur 450 flancs de bus TEC à travers la Wallonie.



Radio

La campagne a également été diffusée en radio francophones et allemandes du 28/05 au 07/06 sur les ondes de Classic21 ; NRJ ; Vivacité ; Pure et DH Radio.



Campagne digitale

Page dédiée sur nos sites internet ainsi qu'une campagne sur nos réseaux sociaux s'étalant sur une durée de 21 jours avec deux objectifs : toucher un maximum de monde et s'assurer de l'adhésion au message, sur un ton actuel.

Réseau partenaires

Envoi d'un mailing vers notre réseau partenaire comprenant plus de 500 adresses.



Relais du message sur les boîtiers Coyote.



Partage de la route - septembre 2020

Problématique :

La fin de l'été, la rentrée scolaire et le retour au travail vont de pair avec une augmentation du trafic et donc du risque d'accident. En cette année Covid les mois précédents ont montré une explosion des cyclistes et piétons sur les routes. Le respect et la vigilance mutuels étaient, plus que jamais, d'actualité.

Objectifs :

- Mettre l'accent sur l'importance de prêter attention à l'autre usager, au *partage de la route* entre les différents usagers, pas toujours attentifs.
- Humaniser une information, appeler aux émotions en rappelant que les panneaux de signalisation ne servent pas qu'à informer, ils appellent à la vigilance, à préserver de vraies personnes.

Plan de communication :

Affichage urbain



La campagne a été affichée sur 450 arrières de bus TEC et 150 adshel à travers la Wallonie.

Radio

La campagne a également été diffusée en radio francophones et allemandes du 31/08 au 11/09 sur les ondes de Classic21 ; NRJ ; Vivacité ; Pure et DH Radio.

Chaque panneau
signale de vraies
personnes



Campagne digitale



Page dédiée sur nos sites internet ainsi qu'une campagne sur nos réseaux sociaux s'étalant sur une durée de 14 jours avec 2 phases : toucher un maximum de monde, s'assurer de l'adhésion au message.

Réseau partenaires

Envoi d'un mailing vers notre réseau partenaire comprenant plus de 500 adresses.

Relais du message sur les boîtiers Coyote.

e) Actions ciblées

(I) Cyclistes

Problématique :

- En 2019, le nombre d'accidents corporels impliquant un cycliste a particulièrement augmenté. Il nous faut réagir sans tarder.
- Avec le premier confinement, le nombre de cyclistes sur les routes a également augmenté.
- En Belgique, le risque de blessures graves par kilomètres parcouru pour les cyclistes est environ 23 fois plus élevé que pour les automobilistes.

Objectifs :

- Sensibiliser les cyclistes aux réflexes et comportement à adopter pour garantir leur sécurité sur la route.
- Augmenter les connaissances des cyclistes sur certains points d'attention spécifiques.
- Soutenir les associations de cyclistes.



Plan de communication :

Le Covid nous a contraint d'annuler en dernière minute la « journée du motard », rassemblement festif lié à la sécurité routière sur plusieurs sites wallons.

Conseil sécurité de l'AWSR

Partenariat mensuel avec le magazine *Moto80* pour le « Conseil sécurité AWSR » dans ses numéros.



Publicité pendant les Moto GP

Diffusion d'un spot de 30 secondes traitant de l'importance du port de l'équipement lors de chaque sortie à moto. Le spot a été diffusée sur La Deux pendant la coupure lors des courses de Moto GP s'étalant de juillet à novembre. Le spot était aussi diffusé sur nos réseaux sociaux.



Emission « Carters et Pistons »

Association avec Thierry Dricot et Arnaud Brochier et leur émission *Carters et Pistons* pour la création de séquence dédiées à la sécurité routière à moto. Diffusion d'août à novembre.

Mini-quiz de l'été

Diffusion de 2 mini-quiz du 08/07 au 31/07 et du 08/08 au 31/08. Plus de 1.000 participants au total de l'action. L'objectif était de rappeler des règles spécifiques liées à la pratique de la moto.





Magasins moto

Campagne d'affichage dans plus de 100 magasins moto spécialisés sur l'importance du port de l'équipement complet.

(III) Piétons

Problématique :

- La période d'octobre à mars est la plus propice aux accidents impliquant des piétons.
- En 2019, 4 accidents par jour ont impliqué un piéton.
- Le nombre d'accidents impliquant un piéton représente 13% du total des accidents corporels en Wallonie.

Objectif :

- Soutenir les associations de piétons.
- Augmenter les connaissances des motards sur certains points d'attention spécifiques.

Plan de communication :

Action de « visibilité » de Tous à Pied

L'AWSR a soutenu la campagne éclairage de Tous à Pied « *To be seen or not to be ; Pas besoin d'être un sapin de Noël, soyez visible !* » en participant à l'achat de matériel de promotion pour la campagne.



Dans le cadre de cette campagne, et malgré le contexte spécial, les équipes de Tous à Pied ont organisé différentes actions en Wallonie durant le courant du mois d'octobre pour sensibiliser les piétons mal équipés.

Tout au long de l'année, des **posts** sont également prévus sur nos réseaux sociaux pour sensibiliser les piétons aux dangers de la route et leur rappeler les bonnes pratiques en matière de sécurité routière.

(IV) Quiz de la Route

Contexte

En 2020, l'AWSR a lancé la cinquième édition du Quiz de la Route, en collaboration avec le VSV et avec le soutien d'AXA. Du 15 octobre au 15 novembre, les citoyens étaient invités à tester/améliorer leurs connaissances du code de la route et de la sécurité routière, à travers un quiz de 10 questions. Le quiz est accessible toute l'année sur www.quizdelaroute.be

En 2020, on comptabilisait plus de 130.000 participations au Quiz de la Route. Près de 70 entreprises wallonnes étaient également inscrites dans lesquelles on dénombrait plus de 7.500 participations.

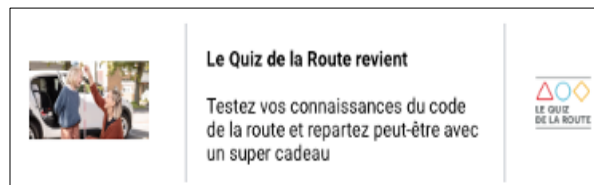
Objectif :

- Conscientiser les citoyens à leur (me)connaissance des règles du Code de la route.
- Rafraîchir / améliorer les connaissances du Code de la route et de la sécurité routière des citoyens, de manière ludique (concours).
- Inviter/inciter les entreprises wallonnes à participer pour sensibiliser leurs collaborateurs à la démarche de sécurité routière (stimuler l'influence du groupe).

Plan de communication :

Large campagne digitale

La promotion de cette action a été faite quasiment exclusivement via le digital : publicités sur sites dédiés et réseaux sociaux.



Partenariats / deals média

AXA – sponsor n°1



AXA a soutenu le Quiz de la route à hauteur de 50K€ (25K€ pour AWSR) et a soutenu le projet à travers une communication 360° : communication interne, newsletters, relais PR, media sociaux, réseau de courtiers, ses clients apportant une belle audience ...

Metro

Un échange de visibilité a été négocié avec le journal Metro afin de bénéficier de tarif avantageux pour faire la promotion du Quiz de la Route et plus largement de la sécurité routière aussi bien dans le journal en lui-même (Print) que sur le site internet du média ou via sa newsletter.



Touring

Partenariat avec Touring également à travers ses canaux digitaux mais également via un quiz mensuel dans le magazine tout au long de l'année.



Opération Code de la route – Sudpresse

Relais de 10 questions du Quiz de la Route ainsi que d'articles thématiques sur la sécurité routière pendant une semaine dans toutes les éditions Sudpresse dans le cadre de « l'Opération code de la route ».

Union Wallonne des Entreprises

Collaboration dans le cadre de la promotion de l'action auprès des entreprises afin de les inciter à sensibiliser leurs collaborateurs à la sécurité routière.

Visibilité sur le site internet, les réseaux sociaux, newsletters et magazine « Dynamisme wallon ».



(V) Habillage des combis de police (stripping)

Contexte :

Initié en 2019 par le département « Soutien à la politique criminelle », le projet d'habillage des véhicules des zones de police locale est devenu structurel, régulier (1/trim), et géré par le département « Communication » en collaboration avec les collègues du département « Soutien à la politique criminelle ».

Trois campagnes ont été menées :

1. Le principe de la tirette
2. L'importance des phares
3. Le respect des distances de sécurité vélo/voiture.

Objectifs :

- Soutien de la stratégie intégrée sensibilisation/contrôle dans le cadre des campagnes pour un impact plus fort.
- Logique de proximité de la police/de l'utilisateur, du type de message.

Plan de communication :

- Campagne « tirette »

La campagne a démarré le 11 mars avec les premiers collages. Interrompus par le premier confinement, ils ont repris en juin.

Demande d'impression : 138

- Campagne « distance dépassement vélo »

La campagne a démarré le 25 juin.

Véhicules strippés : 163

- Campagne « phares »

La campagne a démarré le 23 novembre.

Véhicules strippés : 116



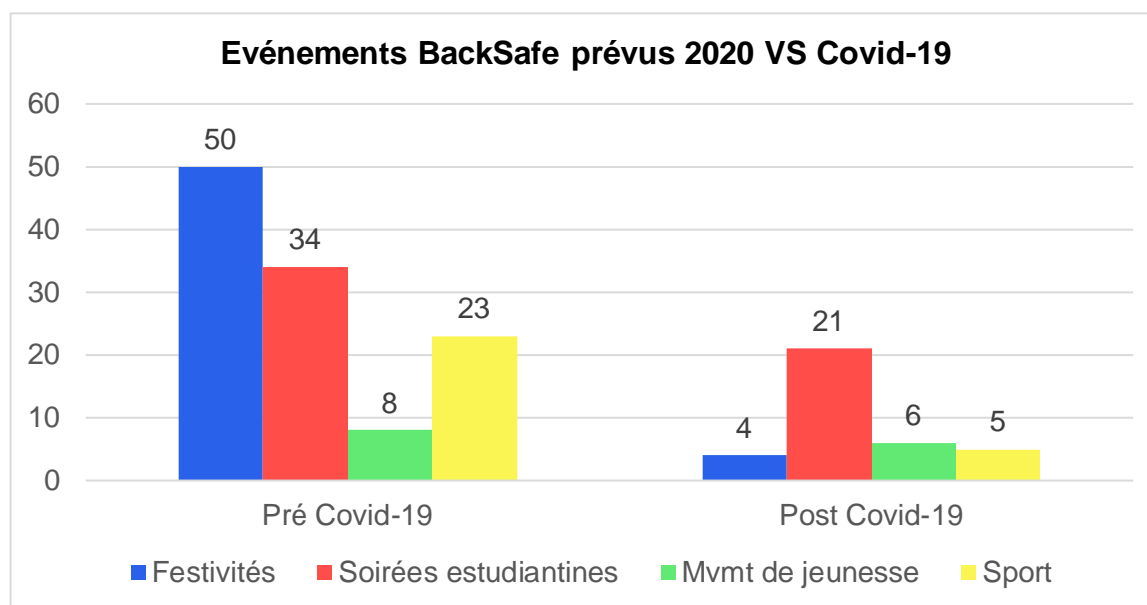
f) Le label BackSafe

Début 2020, avant l'annonce du premier confinement, plus de 92 événements et 42 établissements festifs avaient marqué leur intérêt pour obtenir le label BackSafe. Plus précisément, cela représentait :

- 50 festivités (festivals, fêtes en plein air, bals...)
- 34 soirées estudiantines
- 8 Fêtes patronales
- 23 clubs de foot
- 19 bars et discothèques

Cependant, le 15 avril, le Conseil National de Sécurité a annoncé l'annulation de tous les événements de masse jusqu'au 31 août 2020, et ultérieurement. Ensuite, ce fut au tour des buvettes de club de sport. Aucun événement n'a pu être organisé depuis lors.

Faute d'événement, le label BackSafe n'a donc pas pu être concrètement mis en place cette année.



Les partenariats (ACFF, Patro, QN...) et les collaborations en cours ont donc dû être mis en pause et reportés à une date ultérieure qui sera déterminée en fonction de l'amélioration de la situation sanitaire.

Les actions de terrain

Face à l'annonce fin mars de l'arrêt de tous les événements de masse, l'AWSR n'a eu d'autre choix, en extrême urgence, que de placer les 4 collaborateurs concernés en chômage temporaire & force majeure jusqu'à fin Août. A leur retour, ils ont été affectés, pour 2 d'entre eux, au département formation ou ils contribuent au développement d'animations de prévention., un au Dac, tandis qu'une collaboratrice a pris l'initiative de quitter l'AWSR.

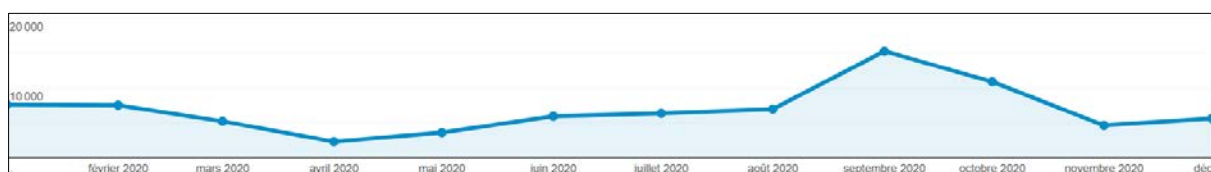
Les chèques taxi

Après évaluation du projet pilote de « Chèques taxi Back Safe 2019 » c'est à dire un engagement financier non seulement important mais surtout périlleux (non maîtrisable) pour l'AWSR (€ et fraudes), une demande individuelle très limitée, il a été convenu qu'à partir du 30 mars 2020, les chèques taxis BackSafe ne devaient plus être vendus/utilisés que dans le cadre des événements labélisés Back Safe. Il s'agit donc de commande B2B, ce principe reste de mise pour 2021.

g) Online

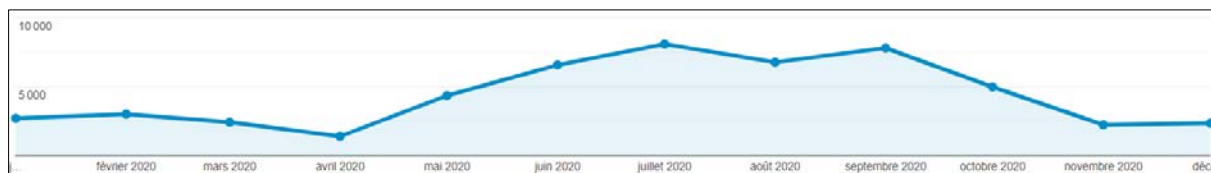
Fréquentation des sites

- awsr.be



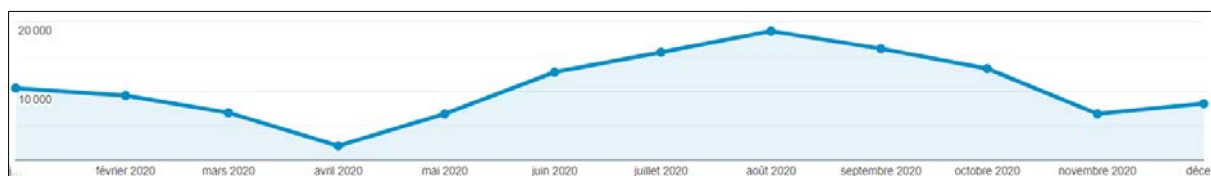
En 2020, 78.037 personnes ont visité le site awsr.be majoritairement au sujet des rendez-vous pédagogique, du DAC, des chèques taxis ou encore pour répondre à la consultation citoyenne (97.214 en 2019).

- tousconcernés.be



En 2020, 51.102 personnes ont visité le site tousconcernés.be essentiellement lors du lancement des campagnes ou au cours des campagnes digitales. La thématique siège auto est la plus consultée juste avant celles concernant la mobilité douce (moto/vélo).

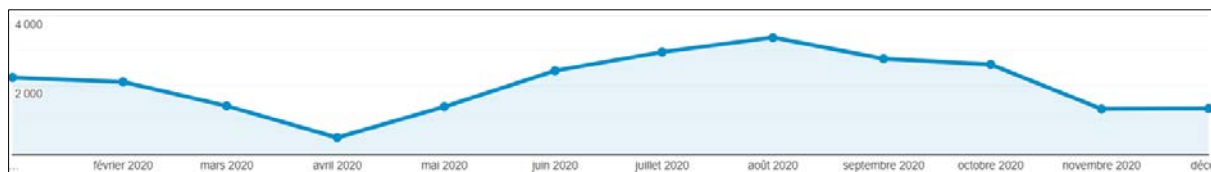
- rendezvouspedagogique.be



En 2020, 115.647 personnes ont été sur le site rendezvouspedagogique.be (65.621 en 2019).



- **Ottocoach.be**



En 2020, 23.597 personnes se sont rendues sur ottocoach.be.

Refonte des sites

En lien avec la stratégie AWSR et son volet digital, dans un souci d'efficacité, de notoriété de l'AWSR, et de service au citoyen, une refonte des sites a été entamée en 2020 afin de bénéficier d'une information complète en un seul site (www.awsr.be). Conjointement, l'enjeu est de basculer d'un positionnement plutôt institutionnel vers un positionnement plus proche du citoyen, de l'utilisateur, c'est à dire en étant actuel et informatif, pratique et utile mais aussi ergonomique, intuitif, interactif et facile d'accès.

Ce nouveau site représentera une vitrine pour l'AWSR, et sera en ligne dans le courant du mois de mars 2021. Le site RDV pédagogique s'inscrira dans la suite de ce mouvement (Fond et forme).

Réseaux sociaux

Pour que la sécurité routière entre dans le quotidien des gens, développer notre présence AWSR sur les media sociaux était une priorité en 2020.

Principalement actifs sur Facebook avant 2020, désormais nous sommes présents et actifs sur Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn et YouTube.



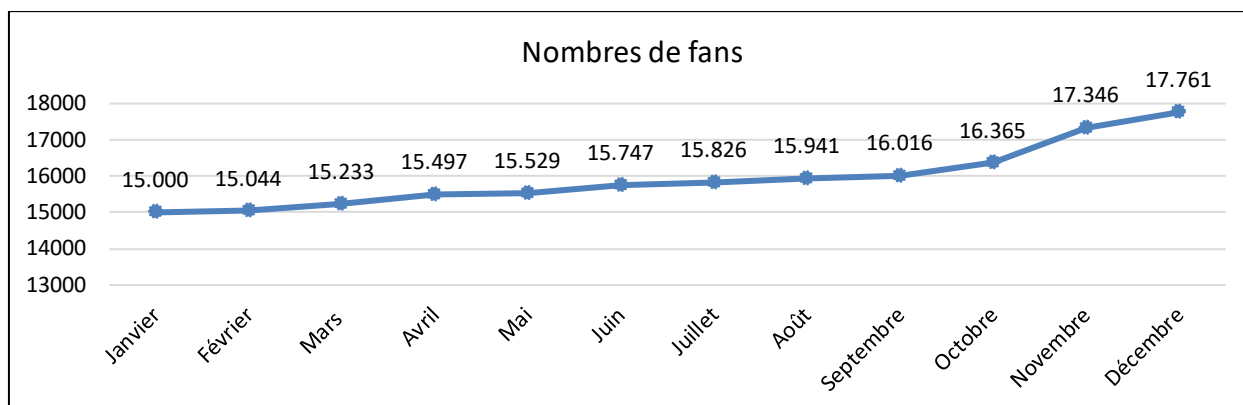
214 publications (147 publications en 2019)

Les publications qui ont le mieux fonctionnées sont :

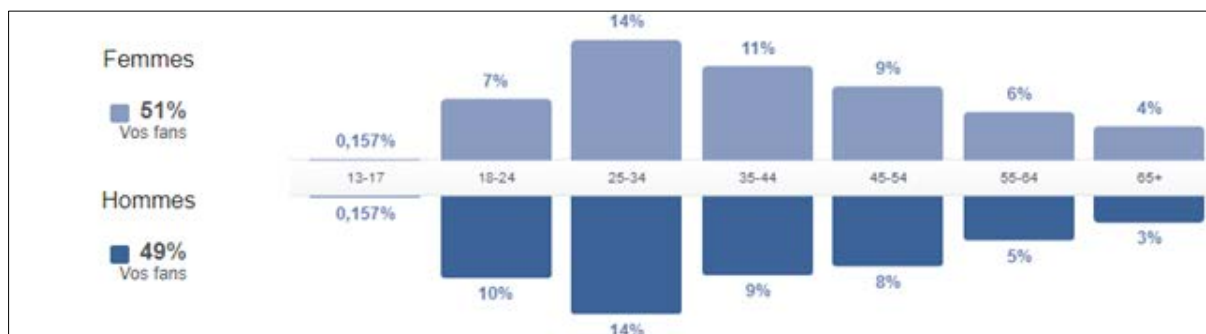
- Les infos mobilités suite au Covid
- Nos campagnes
- Les conseils et les infos « Saviez-vous que...? »



Evolution de l'audience



Nos fans (personnes qui suivent notre page)



INSTAGRAM (réellement actifs depuis juillet 2020)

42 publications

Les publications qui ont le mieux fonctionné sont :

- Le concours de Mocktails
- Les campagnes com
- Les conseils et les infos « Saviez-vous que...? »



26 stories

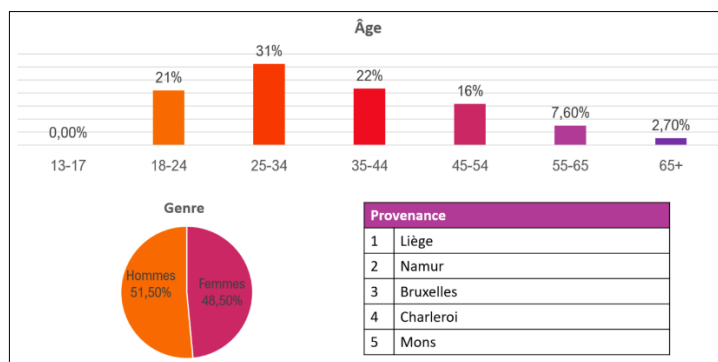
Les stories qui ont le mieux fonctionnées sont :

- Nos actions de terrain
- Les quiz
- Les conseils et les infos « Saviez-vous que... ? »



Nos abonnés

651 abonnés



TWITTER

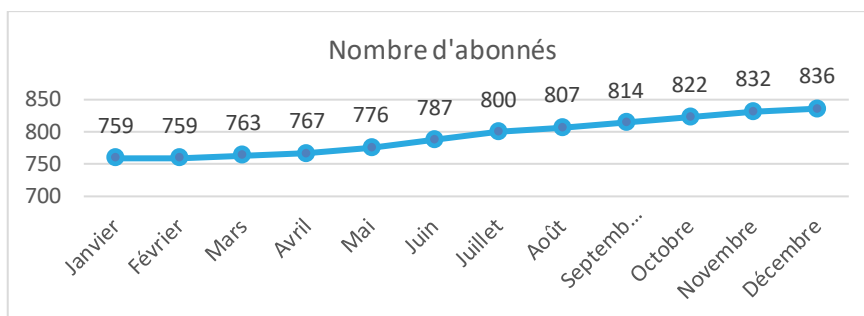
113 tweets (27 en 2019)

Les tweets qui ont le mieux fonctionnés sont :

- Les campagnes
- Le Quiz de la route
- La consultation citoyenne



Evolution de l'audience



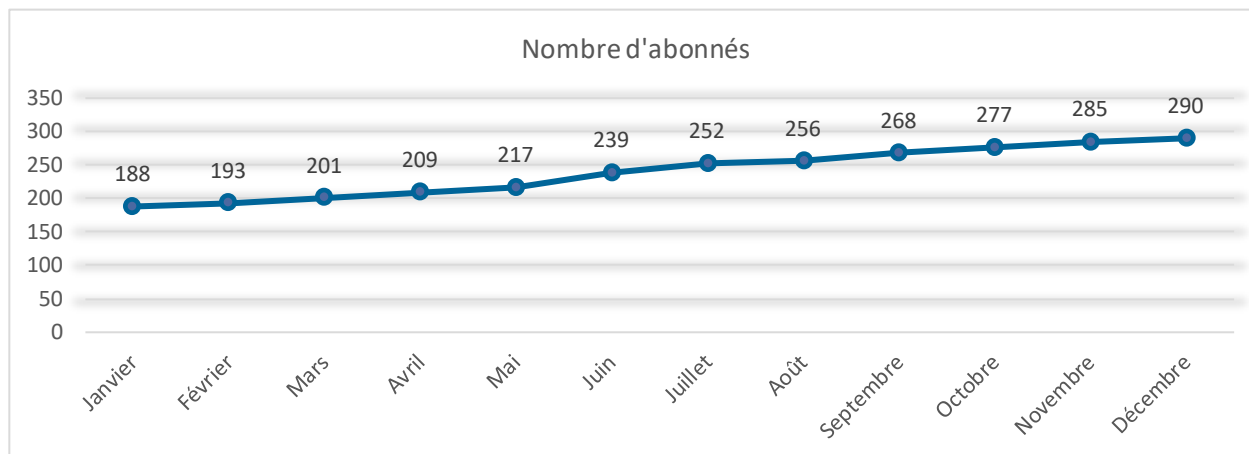
LINKEDIN

23 publications (création du compte en octobre 2019)

Les publications qui ont le mieux fonctionnées sont :

- Les campagnes
- Le Quiz de la route
- La consultation citoyenne

Evolution de l'audience

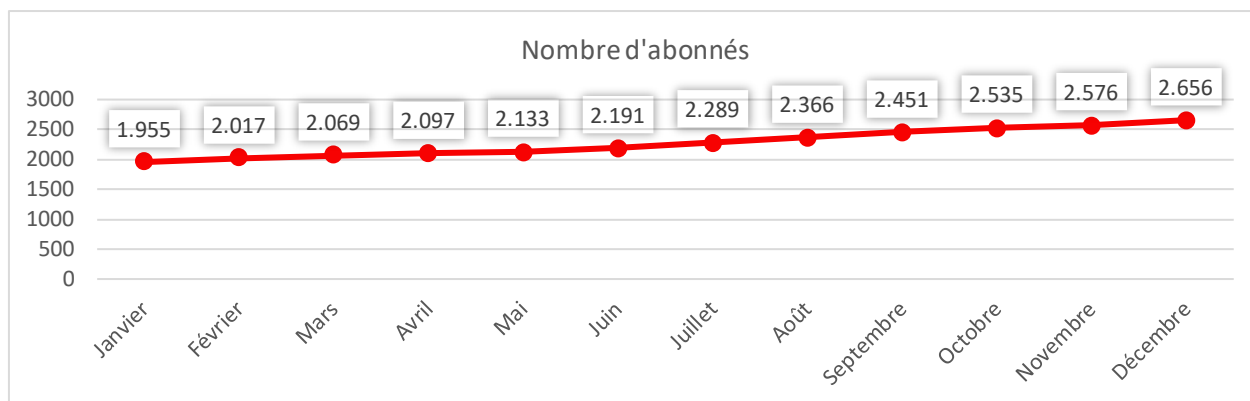


YOUTUBE

41 vidéos mises en ligne = essentiellement les émissions Contacts

Evolution de l'audience





CAMPAGNES DIGITALES PAYANTES

Outre les campagnes grand public, d'autres campagnes ont fait l'objet d'une stratégie digitale payante sur Facebook :

- La consultation citoyenne
- La campagne de notoriété de notre service d'aide aux victimes de la route



h) La charte graphique

Enfin, afin de développer notre visibilité et d'être plus en phase avec notre mission, il a été décidé de retravailler notre identité visuelle avec notre agence de communication.

Cette nouvelle identité sera lancée avec la campagne distraction en février 2021.





i) Emission « Contacts »

L'AWSR assure la cogestion de l'émission « Contacts » diffusée sur la RTBF, aux côtés de Bruxelles-Mobilité et de la Police Fédérale, et participe aux comités d'accompagnement et de rédaction. Les frais sont répartis 50/50 entre BXL Mobilité et l'AWSR.

Une nouvelle formule de l'émission a été proposée par la production lors du comité d'accompagnement de 10/2020. Un pilote devrait être proposé pour début mars 2021.

En termes de gestion, l'AWSR a repris la main sur les comités de rédaction. L'ensemble des 35 sujets annuels est sélectionné sur base de nouveaux éléments. L'émission se veut plus proche des citoyens et en adéquation avec son temps. Les thématiques abordées proposent de mettre l'utilisateur au cœur du débat avec des problèmes qu'ils rencontrent au quotidien. Des émissions intitulées « Vis ma vie de ... », relatant une réalité de terrain, ont ainsi été créées. Comme par le passé, les campagnes de sensibilisation AWSR de 2020 ont également fait l'objet d'une émission Contacts dédiée.

L'audience est de 150.000 téléspectateurs en moyenne chaque week-end, hors réseaux sociaux.

j) Relations publiques

Le porte-parole a rejoint l'AWSR la veille du confinement de mars 2020. Cela n'a pas empêché d'être présents au JT RTL dès fin mars, avec notre campagne Hôpitaux/vitesse.



Les contacts internes et externes presse ont été initiés, afin de maximiser le nombre de retombées. Ainsi, la base de données journalistes est passée de 245 à 750.

Une quinzaine de communiqués de presse ont été envoyés, et diverses participations aux débats en TV, radio, ou interview presse ont eu lieu. Au total, les rapports officiels inventorient près de 120 interviews AWSR en 2020, à la presse écrite, audio-visuelle et en ligne.

Le défi des Etats généraux de 2020 fut également une opportunité de développement de réseau, à tout le moins de visibilité.

L'ambition pour 2021 est de pouvoir assurer dans les media des initiatives ou retombées presse plus régulières.

3) DÉPARTEMENT « SOUTIEN À LA POLITIQUE CRIMINELLE »

A) LA MISSION DU DÉPARTEMENT

Le département du Soutien à la politique criminelle est un pilier important de la stratégie de l'AWSR dès lors qu'il se trouve en interaction permanente avec les acteurs clés officiels de la sécurité routière et tient compte des évolutions réglementaires, priorités politiques et pratiques professionnelles de la chaîne pénale du contentieux roulage.

Le département joue un rôle essentiel de soutien et de conseil auprès des nombreuses instances en charge de la politique criminelle. Par cette voie, il vise l'optimisation des pratiques policières et judiciaires en alliant sensibilisation et répression en vue d'améliorer les comportements des citoyens susceptibles d'enfreindre les règles du Code de la route.

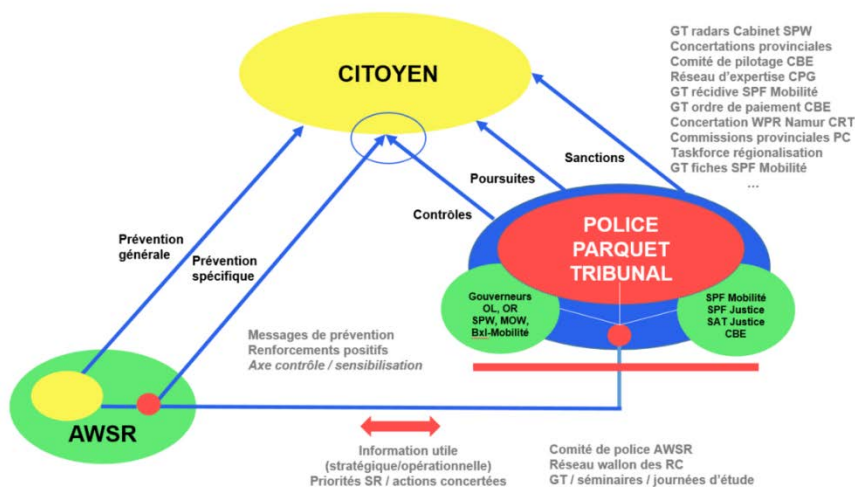
Les effets escomptés sont d'augmenter chez le citoyen, le risque subjectif d'être contrôlé ainsi que celui d'être poursuivi et sanctionné et, dès lors, de réduire l'apparition du comportement infractionnel ; mais surtout, d'obtenir une meilleure adhésion à la norme.

Les travaux du département se poursuivent en veillant, par ailleurs, à informer et conseiller l'administratrice déléguée et les autres directions de l'AWSR dans les activités visant précisément la réduction du comportement inadéquat sur les routes wallonnes, par des actions de sensibilisation et d'éducation.

Le Soutien à la politique criminelle se traduit, plus spécifiquement, par :

- Le recueil de l'information pertinente en matière d'élaboration ou de mise en œuvre de la politique criminelle ; l'exploitation de l'information utile à l'AWSR, tant au niveau stratégique qu'opérationnel ; la mise à disposition de cette information de manière à initier des actions locales (animation, sensibilisation, formation...) en concertation avec les partenaires.
- La participation aux discussions en des lieux stratégiques où l'AWSR est membre actif.
- L'organisation et la présidence de lieux de discussion auxquels les partenaires sont invités, en vue de partager la connaissance et l'expérience.

Soutien à la Politique criminelle



Le département assure donc une veille continue, de partage et de traduction de l'information policière et judiciaire pour les équipes de l'AWSR, afin de renforcer les actions de prévention générale/spécifique et de créer des canaux directs de collaboration avec les partenaires policiers et judiciaires.

Depuis l'automne 2019, le département bénéficie de l'expertise, à temps partiel, d'un conseiller policier retraité pour les activités qui concernent spécifiquement les services de police. Durant l'année 2020, son aide a permis de mener à bien les projets développés ci-après.

B) LES ORGANES DE CONCERTATION ET LES COLLABORATIONS ÉTABLIES

Comité de police

Le département réunit régulièrement les représentants des autorités policières afin de débattre des démarches de collaboration entre l'AWSR et les services de police sur le territoire wallon, de recueillir les attentes et de faire état des projets en cours au sein du département et de l'AWSR. Le Comité est composé de la Direction de la Police fédérale de la route, de la CPPL - Commission permanente de la police locale (Vice-présidence et représentants provinciaux) - et des chefs de corps avec lesquels le département collabore activement dans certains dossiers, ainsi que des officiers référents auprès de la Région wallonne. En 2020, le Comité s'est réuni à trois reprises, le 7 février, le 12 juin et le 23 octobre.

Lors de ces rencontres, différents points ont été soulevés en vue d'améliorer la politique de contrôle et la stratégie intégrée de sensibilisation/contrôle. Les discussions ont porté sur :

- Le planning des campagnes grand public AWSR et l'évolution du concept BOB ;
- La distribution adéquate du matériel de prévention lors des actions de contrôle ;
- Le projet d'habillage des véhicules de police et le calendrier spécifique des campagnes ;
- La communication au sujet des pratiques policières ;
- Les dispositifs de contrôle de la vitesse dans le cadre des marchés publics régionaux ;
- Les travaux des groupes de travail du CSWSR ;
- L'analyse des données policières en matière de contrôle de la vitesse (effectivité des LIDAR en Wallonie) et de la conduite sous influence (résultats BOB) ;
- Les répercussions de la crise sanitaire sur l'activité de contrôle.



Le Comité de police est désormais un lieu de concertation permanent entre les autorités policières et l'AWSR. Par ailleurs, de nombreux échanges ont lieu en dehors des réunions afin de valider les étapes intermédiaires de certaines initiatives.

Collaboration avec les parquets

L'objectif de la démarche est de tenir compte des réalités professionnelles des magistrats – section roulage dans le traitement pénal des infractions routières, et de rassembler les avis des autorités judiciaires en matière de politique des poursuites. Suite au constat de pratiques judiciaires dont la logique peut être différente selon l'arrondissement judiciaire (qui se traduit, par exemple, par la fixation de quotas et/ou de seuils de tolérance), le département est attentif à la manière dont le contentieux roulage est traité au sein des parquets, aux variables qui déterminent l'orientation des dossiers en fonction des sensibilités des magistrats, aux moyens qui leur sont impartis et aux spécificités de l'arrondissement judiciaire.

Ces différentes questions sont discutées avec les magistrats – section roulage en réunions bilatérales et dans le cadre du Sub-réseau Circulation routière de Wallonie mis en place par le Collège des Procureurs généraux, auquel l'AWSR participe.

Collaboration avec les organes extérieurs en lien avec la politique criminelle

Malgré la crise sanitaire, les discussions auxquelles le département a participé durant l'année 2020 ont permis de maintenir ce rôle d'impulsion et de réflexion dans le cadre des activités en cours, et de renforcer le réseau des partenaires au niveau provincial, régional et fédéral.

Le département est membre effectif au sein des organes suivants : le Comité de pilotage de Crossborder (CBE) ; la Commission fédérale pour la Sécurité routière (CFSR – SPF Mobilité et Transports) ; les commissions provinciales de prévention de la criminalité (CPPC) ; la concertation au sein du Centre régional de traitement (CRT) de la Police fédérale de la route (WPR).

Depuis septembre 2020, le département est également membre des 5 concertations provinciales présidées par l'autorité ministérielle régionale en charge de la sécurité routière ; ce lieu de concertation permet d'aborder la politique de contrôle des infractions de vitesse régionalisées et réunit le Procureur du Roi et les magistrats section roulage, les chefs de corps concernés par les installations sur leur territoire local respectif, le cabinet du Gouverneur de province et la WPR Namur/CRT.

Le département participe, par ailleurs, aux groupes de travail suivants : GT « Radars » (autorité régionale wallonne) ; GT « CBE et sensibilisation » (SPF Mobilité et Transports, SAT Justice, avec les 3 Régions) ; Taskforce « Régionalisation » (SPF Mobilité et Transports avec les acteurs fédéraux et régionaux concernés) ; GT « Petite récidive et formation judiciaire » (SPF Mobilité et Transports, avec le SPF Justice et les 3 Régions) ; GT « ordre de paiement CBE » (SAT Justice).

Enfin, le département a participé aux réunions portant sur : les suites du décret SAR « amendes administratives régionales » et le dispositif SCARA.BE ; le partage d'expériences avec les partenaires régionaux de l'ancien Réseau des coordinateurs du trafic ; le projet de caméras ANPR de la Police fédérale ; l'application FOCUS.

C) LES TÂCHES RÉGULIÈRES DU DÉPARTEMENT

Soutien de la stratégie intégrée sensibilisation/contrôle dans le cadre des campagnes

Durant l'année 2020, le département a renforcé la collaboration avec les services de police wallons par des actions concertées, notamment en matière de conduite sous l'influence de l'alcool. Pour



rappel, le projet de calendrier de campagnes AWSR grand public est discuté au sein du Comité de police. Dans son travail de rédaction de courriels lors de chaque campagne, le département encourage une communication et une activité policière en toute cohérence, afin d'augmenter chez le citoyen, le risque subjectif de faire l'objet d'un contrôle policier lié à la thématique de campagne traitée. Outre la demande d'organiser les opérations policières en tenant compte du calendrier, le département incite les services de police à communiquer les résultats de leurs activités de contrôle via les sites et réseaux sociaux disponibles.

Le département invite également les services de police à exprimer leurs besoins en matériel didactique, en lien avec la thématique de campagne ; dans l'optique d'adapter l'offre aux besoins réels, le département propose systématiquement, à l'occasion des campagnes portant sur des comportements infractionnels, la mise à disposition du matériel correspondant.

En collaboration avec le département « Communication », le Soutien à la politique criminelle a également consolidé le projet d'habillage des véhicules des services de police en Wallonie, après le projet-pilote mené avec succès en 2019. L'habillage s'effectue désormais à un rythme trimestriel, et 3 thématiques ont été illustrées en 2020.

Printemps : l'application du principe de la tirette (courtoisie, partage de la route)

« C'est pratique et c'est la loi »

Été : le respect de la distance latérale de dépassement d'un cycliste hors agglomération (1m50)

« Vélo et voiture, gardons la distance »

Automne : le bon usage des feux (croisement, route, brouillard)

« Eclairer sans éblouir »

Chaque campagne permet d'habiller jusqu'à 150 véhicules et 2/3 des zones de police wallonnes, ainsi qu'une WPR, y participent.

Ces thèmes sont choisis avec le Comité de police de l'AWSR. La qualité des supports a été améliorée après les premiers tests 2019. L'expérience de certaines zones indique que le produit est à ce point de qualité qu'il peut être maintenu plus de 6 mois sans dégradation et l'habitude s'installe de présenter de nouveaux véhicules non habillés à chaque nouvelle campagne (au point que, dans certaines zones de police, les 3 thématiques circulent simultanément). Le véhicule de police en agglomération étant très visible pour le citoyen, l'action de sensibilisation s'en voit renforcée. La question est posée concernant la limite du nombre de véhicules pouvant bénéficier du collage en Wallonie. L'AWSR s'engage à examiner le budget 2021 de manière à élargir le parc automobile visé.

Tous les détails d'ordre technique et opérationnel se trouvent dans la partie Communication de ce rapport.

Organisation du Réseau wallon des Référents circulation



Pour rappel, le Réseau wallon des Référents circulation (RWRC), lancé en janvier 2019, est la nouvelle mouture du « Réseau des coordinateurs du trafic », assuré par l'AWSR depuis 2015.

Malheureusement, le département n'a pu organiser d'événements durant l'année 2020. Celui du 19 mars, prévu dans la province du Hainaut, a dû être annulé en raison de la 1^{ère} vague de contamination. Le Réseau réunissant habituellement plus de 80 policiers, les conditions sanitaires



n'ont jamais permis de refixer une date. L'intention (programme finalisé) était d'aborder : les actions préventives organisées par la CEP hennuyère et la ZP de La Louvière, le contrôle de la conduite sous l'influence de drogues, la progression de l'application FOCUS, ainsi que, en atelier, la réglementation en matière d'immatriculation et celle en matière de signalisation temporaire.

Le Réseau est itinérant et le Hainaut terminait le premier tour des provinces wallonnes. L'AWSR réfléchit quant à la formule à privilégier durant l'année 2021.

Rôle de soutien et d'étude en matière de dispositifs de contrôle de la vitesse

Dans le cadre des marchés publics relatifs aux radars fixes répressifs, radars de franchissement de feu rouge et radars-tronçons, le département avait été chargé par l'autorité régionale d'accompagner les zones de police locale demanderesse dans l'évaluation de leurs besoins en nouveaux dispositifs de contrôle de la vitesse. Cette tâche a pris fin en 2020 mais le département maintient un rôle d'information et d'orientation des partenaires policiers vers les services compétents selon le type de demande (notamment, au sein de la Direction des systèmes de transports intelligents du SPW – Mobilité et Infrastructures, pour toutes les questions techniques et relatives aux zones à risque).

En collaboration avec le département « Etudes », le Soutien à la politique criminelle s'est aussi traduit par la coordination d'une étude portant sur l'effectivité des LIDAR en Wallonie, à partir des données transmises par SECUROAD et le SPW sur la période 2017-2019. L'étude répond principalement à deux questions : comment sont pensés les contrôles ? Quels sont les comportements des usagers ? Les résultats de cette étude ont été présentés au Comité de police du 23 octobre et y ont été validés, en vue du partage de la connaissance avec d'autres partenaires au niveau fédéral.

Contribution aux travaux du CSWSR

Dans le cadre de la préparation des Etats généraux de la Sécurité routière en Wallonie qui se sont tenus en décembre 2020, le département a réalisé les travaux des groupes de travail suivants.

- Conduite sous influence (alcool/drogues/médicaments)

Le groupe de travail « Conduite sous influence » existe depuis l'automne 2016 et est composé des autorités compétentes en la matière, ainsi que des partenaires utiles à la connaissance et à la prévention des répercussions de la consommation problématique sur la conduite d'un véhicule. Lors de l'année 2020, il s'est réuni à 4 reprises afin de faire aboutir les paquets de recommandations qui ont été approuvés par le CSWSR en sa séance du 22 octobre.

Le travail a été conséquent et les recommandations retenues se déclinent sous les thématiques suivantes : - le renforcement du dispositif de contrôle et de sanction et l'harmonisation des pratiques policières et judiciaires ; - la diffusion d'informations contribuant à la conscientisation du citoyen / contrevenant ; - la tolérance zéro en matière de conduite sous l'influence de l'alcool.

En collaboration étroite avec le département « Communication », le Soutien à la politique criminelle est chargé du suivi des recommandations portant, d'une part, sur les actions concertées de sensibilisation Police – AWSR à des moments et en des lieux stratégiques, afin de diminuer le risque d'une conduite sous l'influence de drogues illégales et, d'autre part, sur les actions de promotion du « zéro préventif » en matière de conduite sous l'influence de l'alcool, afin de produire un changement de mentalité sur le territoire wallon.



- **Politique des poursuites et des sanctions**

Le groupe de travail « Poursuites et sanctions » s'est penché sur les difficultés liées aux pratiques judiciaires en matière de roulage : notamment sur le traitement pénal versus traitement administratif de l'infraction de vitesse régionalisée (en lien avec l'entrée en vigueur du décret portant sur les amendes administratives régionales) ; ainsi que sur la formation judiciaire en tant qu'alternative (à la sanction pécuniaire ou aux poursuites) selon le stade de la procédure.

La matière étant complexe, plusieurs entretiens d'exploration ont été menés avec les acteurs concernés afin de définir les pistes de travail les plus pertinentes (indépendamment ou non de la compétence fédérale). Les entités suivantes ont été consultées : le Collège des procureurs généraux, le SPF Mobilité et Transports, le SPF Justice, le SAT Justice, la WPR Namur/CRT de la Police fédérale de la route, l'AG Maisons de Justice de la FWB, un juge de police, le SPW et l'Asbl RED. Il a fallu également veiller à ne pas faire double-emploi avec le Sub-réseau d'expertise « Circulation routière » du Collège des Procureurs généraux, et éviter la redondance des recommandations formulées par les autres groupes de travail.

Les recommandations qui en découlent témoignent de préoccupations de politique criminelle qui seront approfondies par le département en 2021. L'une de ces préoccupations est de faire état de toute initiative associative en Wallonie en matière de sanction éducative comme alternative à la perception immédiate ou à l'amende administrative, mais aussi, comme alternative aux poursuites ou mesure probatoire. Cette tâche fait écho au travail précédemment réalisé par le groupe « Peines judiciaires éducatives » que le département avait présidé jusqu'en 2016. Quel que soit le stade de la procédure, la formation devient un élément renforçateur du processus qui consiste à diminuer le nombre d'infractions routières et modifier les comportements sur la route.

- **Trafic de marchandises par route**

Le département a également soutenu le groupe de travail « Trafic lourd » qui trouve sa justification dans la régionalisation des infractions relatives aux « poids lourds » (à savoir, le contrôle technique, le transport exceptionnel, le transport de matières dangereuses, la masse et le chargement du transport, la dimension et la signalisation du chargement) suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat. Le groupe de travail a eu pour objectif de réunir les professionnels directement concernés par ces infractions régionalisées. Le groupe a permis d'appréhender les difficultés rencontrées par ces professionnels dans la chaîne d'intervention jusqu'à la sanction, qu'elle soit déjà administrative ou encore pénale. La complexité de cette chaîne a été relevée et les recommandations ont porté précisément sur la nécessité de développer les outils permettant une meilleure opérationnalité (et la clarification du rôle de chaque maillon) afin d'accroître le nombre et la qualité des opérations de contrôle.

Activités connexes

En 2020, le département a participé à différentes activités et réunions en tant que : membre du comité de sélection de policiers composant la CEP (Cellule Education et Prévention) auprès du Gouverneur de la province de Luxembourg ; membre du Conseil d'administration de PEVR (Parents d'enfants victimes de la route) ; membre de l'EFA (Fédération européenne des auto-écoles).

Le département se charge enfin de répondre à toute question adressée à l'AWSR (de citoyens ou de professionnels) portant sur l'élaboration ou l'application de la réglementation en matière de circulation routière.



4) DÉPARTEMENT « SUPPORT FORMATION »

A) LA MISSION DU DÉPARTEMENT

Le développement du département formation, s'inscrit dans la nouvelle stratégie AWSR, pour en devenir un levier-clé à l'avenir. En effet, cette nouvelle activité pour l'AWSR répond au fondamental de la conscientisation : la connaissance. Par cette voie, sa mission est de contribuer à faire évoluer les comportements, par l'éducation et la sensibilisation à la sécurité routière.

Cette activité, démarrée en novembre 2019 ; vise à anticiper ou répondre aux besoins des citoyens, par l'intermédiaire d'actions et de services développés et proposés tant à l'attention des travailleurs des secteurs privé et public, qu'à l'attention d'associations, etc.

Le département crée des outils et dispense des modules de formation destinés à des publics variés dans l'optique d'accroître les compétences (tant des professionnels que des usagers en matière de sécurité routière).

Comme pour tout projet qui vise une adaptation du comportement, il a pour objectif préalable au développement d'outils de chercher à comprendre les éléments qui motivent le comportement de conduite et les enjeux qu'il présuppose pour les citoyens ; de faire émerger ces éléments dans des moments de prise de conscience et de tenter de lui communiquer un enjeu plus large et plus sociétal.

En accord avec son temps, il utilise des méthodes et outils modernes et variées qui favorisent l'interaction, ainsi que « vivre l'expérience ».

B) LES ACTIVITÉS 2019

a) Support pédagogique aux départements AWSR

DIOVR : support au développement de la formation « l'accident en tant qu'événement traumatique et empathie ».

DIOVR : support au développement des formations « Assurances ».

Agents de terrain :

- Coaching des agents dans la création d'un contenu de formation
- Support au développement de thématiques et d'un catalogue d'animations
- Aide à la rédaction de fiches « produits » et de fiches « pédagogiques »
- Mise en situation de formation en milieu « sécurisant », essentiellement au sein de l'Agence pour le moment
- Réflexion sur l'acquisition d'un socle de connaissances sécurité routière plus solide
- Développement d'un document de partage des connaissances acquises par les agents afin de systématiser le partage de connaissance et la collaboration.

b) Département formation en lui-même

1. Développement de l'offre « entreprise »

2. Formation en général



C) LES ACTIVITÉS 2020

a) Développement de formations à l'attention du personnel des entreprises et institutions publics

- Introduction à la Sécurité routière : quels enjeux !
- Distraction, Vitesse, Alcool : sensibilisation aux 3 facteurs responsables de la mortalité sur nos routes !
- Conduite sous influence
- Le vélo en toute sécurité !
- Seniors toujours sur la route
- Jeunes parents : un modèle d'exemplarité

Ces thématiques se déclinent sous différentes formes répondant aux besoins et attentes de nos publics : workshop interactif d'une demi-journée, atelier/conférence d'1h30, animation sous forme de stand.

b) Développement d'un e-learning sur la thématique « Le vélo, en toute sécurité »

Cet e-learning sera proposé début 2021 sur le site de l'AWSR. Accessible à tous, il permet une mise à jour des règles de mobilité des cyclistes et revoit avec tous les usagers les nouveautés en matière de signalisation. Il aborde également l'équipement obligatoire ou recommandé et insiste sur l'importance de la visibilité de ces usagers faibles.

c) Refonte de projet « le rendez-vous pédagogique »

Historique

L'objectif du projet « le rendez-vous pédagogique » est de fournir aux candidats conducteurs les outils nécessaires à une optimisation de leur formation à la conduite dans le cadre notamment de la réforme de la formation au permis « B », conformément aux recommandations du CSWSR approuvées par le Gouvernement wallon. Par Arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2018 organisant le rendez-vous pédagogique en ligne, l'AWSR a été habilitée par le Gouvernement wallon pour organiser le rendez-vous pédagogique.

Dans le cadre de cet objectif, l'AWSR a développé, en collaboration étroite avec la DGO2, le GOCA et des représentants des associations d'auto-écoles, trois « outils » assez basiques destinés à améliorer la formation à la conduite des nouveaux candidats et en particulier des candidats choisissant la filière libre : l'e-learning le rendez-vous pédagogique, Ottocoach et le Road book.

Activité 2020

Avant de modifier le contenu pédagogique vers un mieux, la priorité a été, à la découverte de la situation, de régulariser la gestion des données « clients », conformément aux exigences de l'arrêté. Chose faite en décembre 2020.

Afin d'améliorer l'expérience utilisateurs dans un outil plus interactif et pédagogique ainsi que d'apporter un soutien plus concerté aux apprenants et guides de la filière libre, en concertation avec les organes de gestion, il a été convenu de la refonte complète de notre proposition en une seule plate-forme reprenant le rendez-vous pédagogique et Ottocoach.

Cela a nécessité un travail de mise à plat et de mise en perspective en 2020, appel au marché etc. dans l'optique d'assurer une vraie valeur ajoutée à cette formation, vitrine AWSR pour de futurs conducteurs novices. Les travaux se poursuivront en 2020.



Actuellement, le personnel de l'équipe « Agent de terrain » a rejoint ce département.

5) DÉPARTEMENT « STATISTIQUES, ANALYSES ET RECHERCHES » (SAR)

A) LA MISSION DU DÉPARTEMENT

L'année 2020 a été, avec la nouvelle mission de l'Agence, l'occasion de réécrire la mission du département. L'esprit reste intact mais la formulation a été revue et allégée : « Le département SAR assure la mise à disposition aux collaborateurs et partenaires des connaissances qui leurs sont utiles et nécessaires ». Parallèlement à la nouvelle mission, un nouveau plan stratégique a été mis en place pendant les premiers mois de 2020.

B) LES PROJETS DE 2020

a) Partage de connaissances et positionnement de l'Agence

Dans le cadre de sa mission, le département répond à toutes demandes internes à l'AWSR et externes d'informations scientifiques et/ou chiffrées sur la sécurité routière. En 2020, ce ne sont pas moins de 333 demandes d'informations qui ont été traitées dont +/- 40 % provenant de partenaires externes. Il s'agit d'une activité en forte progression puisque nous avons eu 40% de demandes en plus en 2020 par rapport à l'année précédente.

Dans le cadre du repositionnement de l'agence, un travail de fond a été entrepris afin de mettre à disposition en interne, sous forme de fiches synthétiques, des connaissances-clefs sur les grands sujets de sécurité routière que sont les facteurs des accidents. Une deuxième vague de fiches synthétiques, par types d'usagers, a aussi été entamée en 2020.

Afin que l'AWSR puisse « rester en phase avec son temps », les chercheurs du département SAR ont mis en place et diffusé en interne des veilles sur 3 thématiques : « la mobilité », « les développements sociétaux », « les nouvelles technologies ». Une quatrième veille, plus générale, sur la sécurité routière a été préparée et sera diffusée en 2021. Ces documents « veille » à publication régulière (+/- mensuelle) permettent de garder tous les membres de l'agence au fait des nouvelles publications, études et innovations et d'anticiper les éventuelles implications sur leur travail.

En sus de ces fiches synthétiques et des veilles thématiques, des dossiers spécifiques en fonction des demandes ont été rédigés afin de fournir l'information nécessaire aux membres de l'Agence devant aborder ces problématiques (zones 30, couloir de secours, etc.).

En fin d'année 2020, le département a contribué à la rédaction du nouveau site internet via les fiches synthétiques mais aussi via une relecture attentive et une mise à jour de tout le contenu du site.

b) Les États généraux de la Sécurité routière

Dans le cadre des EGSR-W du 1^{er} décembre 2020, le département a eu un nombre important de sollicitations. En effet, le directeur du département a été nommé président du GT Sécurité routière en agglomération. Dans ce cadre, une demi-douzaine de réunions ont été conduites en 2020 afin de dégager des recommandations liées à la sécurité des piétons, cyclistes et usagers d'engins de déplacement en agglomération. Un rapport établissant un état des lieux des connaissances sur les



engins de déplacement motorisés a aussi été rédigé à destination du Cabinet de la Ministre De Bue.

De plus, une consultation populaire a été mise en place dans le courant du mois de septembre. Le département a géré la création du questionnaire, sa mise en ligne ainsi que le ré-encodage et l'analyse des presque 10 000 réponses recueillies. Dans le même temps, une enquête a été réalisée auprès de 3000 personnes selon un plan d'échantillonnage permettant d'avoir une représentativité de la population wallonne. Les mêmes questions que celles de la consultation citoyenne ont été posées de telle manière à avoir une population de référence sur les questions d'adhésion à des mesures particulières. Les résultats de ces deux enquêtes ont fait l'objet de rapports et de présentations détaillés destinés au Cabinet de la ministre de la Sécurité de routière, Mme Valérie De Bue, et aux membres de l'AWSR.

c) Analyse des accidents de la route

L'AWSR dispose de la base de données des accidents corporels qui se sont déroulés sur le territoire belge depuis 1991. Grâce à cette source d'informations, le département peut répondre à de nombreuses questions de partenaires (Ministre, SPW, Police, SPF, etc.) sur les accidents de la route.

Le département SAR produit trimestriellement, depuis début 2019, le Tableau de bord de l'Accidentalité. Celui-ci présente les analyses les plus récentes de l'accidentalité wallonne sur base des données provisoires publiées par les services de police. Cet outil a pour but d'éclairer les professionnels de la sécurité routière sur les nouvelles tendances en matière d'accidents de la route en Wallonie. Nous passerons en 2021 à une publication semestrielle.

Le département a recueilli des informations sur l'impact du confinement sur le trafic, via des mesures internes et des partenariats (Coyote, Securoad). Ce type d'information est évidemment crucial pour pouvoir interpréter adéquatement les évolutions particulières dans l'accidentalité telles que nous avons pu en observer en 2020 lors des différentes phases de confinement-déconfinement.

d) Evaluation des actions

Cinq projets ont été poursuivis en 2020 concernant l'évaluation des actions menées en sécurité routière en Wallonie. Le but de cet axe est d'identifier les actions efficaces et d'orienter efficacement les moyens alloués à la sécurité routière. Évidemment, ces recherches se font dans une relation de confiance avec les partenaires qui acceptent une évaluation indépendante de leurs activités.

Le premier projet est l'évaluation « sécurité routière » de l'autorisation de circulation des éco-combis sur le territoire wallon. Le but est d'évaluer le surrisque d'accidents ou d'incidents des éco-combis. Le département a fait partie de l'équipe de suivi et à ce titre a participé à l'analyse d'interactions à risque entre les camions et les autres véhicules sur certains sites à risque et a rédigé un rapport sur les accidents impliquant au moins un camion.

Le deuxième projet est l'évaluation de l'impact de l'installation de radars répressifs dans une zone de police wallonne. Ce projet d'évaluation « avant-après » est en cours depuis fin 2016. Fin 2019, les radars répressifs ayant été placés, la deuxième phase de collecte de données de vitesse a pu être menée ainsi que la préparation de la seconde phase de l'enquête d'opinion sur les radars. Cette dernière s'est déroulée début 2020.

Le troisième projet est l'analyse des données provenant de l'entreprise louant les LIDAR à la Région wallonne. Cette analyse a permis d'avoir une vue plus complète et précise sur les locations de LIDAR en Wallonie (et en particulier des pratiques policières en la matière)

Les deux derniers projets concernent une activité interne puisqu'il s'agissait d'une part de tester la visibilité et la compréhension de certaines campagnes de communication de l'AWSR, notamment la campagne fatigue et alcool de 2020 et d'autre part de réaliser une analyse exploratoire de la base de données du DAC pour en évaluer les potentialités.

e) **Groupes de travail / conférences / Publications scientifiques**

Le département représente l'AWSR au sein de divers organismes tels que :

- Le groupe de travail fédéral « Statistiques d'accidents » ;
- Le sous-groupe de travail sécurité routière de la Grande Région ;
- Le groupe COSIR organisé par le SPW ;
- Le groupe de travail sécurité routière au niveau du Benelux ;
- Et les groupes de travail « Poids lourds », « Conduite sous influence de drogue » et « Sécurité en agglomération » du Conseil Supérieur Wallon de la Sécurité Routière.

Le département poursuit aussi sa collaboration avec l'IFSTTAR en France et l'Université de Sherbrooke pour l'organisation de colloques francophones en sécurité routière. Évidemment l'année 2020, n'a pas été propice à de telles organisations mais les discussions avec les partenaires continuent ainsi que les suivis du colloque précédent (publication des actes du colloque dans la Revue RTS- Recherche, Transport, Sécurité).

Dans le cadre de leurs activités scientifiques, les membres du département ont été sollicités comme relecteur pour plusieurs articles scientifiques, et ont rédigés deux articles (en cours d'approbation).

6) DÉPARTEMENT « INFORMATION ET ORIENTATION DES VICTIMES DE LA ROUTE »

La mission du département est d'aider les victimes de la route et de réduire le risque de victimisation secondaire.

Créée en 2015, l'activité s'exprime principalement sur trois axes : l'aide concrète aux victimes de la route, la collaboration et la sensibilisation du réseau professionnel concerné et la notoriété du département.

Depuis début 2020, un nouvel axe est en cours de développement pour être lancé en 2021 : la conscientisation des personnes non concernées par un accident de la route sur les répercussions psychologiques et la réparation du dommage se basant sur les témoignages des familles que nous avons aidées.

Début 2021, le département sera rebaptisé en « Accompagnement des victimes de la route ».



A) L'AIDE CONCRÈTE AUX VICTIMES DE LA ROUTE

a) Développement de la mission

Le département Information et orientation des victimes de la route de l'AWSR se met à la disposition de toute personne touchée de manière directe ou indirecte par un accident de la route ayant entraîné des dommages corporels et ce, quel que soit le temps écoulé depuis l'accident.

L'écoute, l'information et l'aide concrète aux personnes concernées, l'anticipation des besoins, les démarches vers les professionnels impliqués dans un dossier, l'accompagnement tant que la personne en ressent le besoin, sur le plan psychologique, juridique et assurantiel résume en quelques lignes l'activité de ce service directement orienté citoyens.

Ces personnes ont vécu un événement au cours duquel des vies ont été en danger, parfois perdues. Les blessures physiques peuvent être très graves et permanentes, des traumatismes s'installent et des conséquences indirectes s'ajoutent (perte d'emploi, difficultés financières...). Face à l'ampleur et la complexité des procédures, ces personnes sont démunies, perdues, en quête de reconnaissance, d'informations et d'aide.

La mission du département est de réduire le risque de victimisation secondaire. Celle-ci se manifeste notamment lorsqu'une personne ayant vécu un événement traumatique se retrouve face à la lourdeur et à la méconnaissance des procédures qui en découlent, à des réponses inappropriées d'un système (institutionnel, professionnel, médiatique, etc.) ou de l'entourage (famille, amis, collègues, etc.), au manque d'information et à la banalisation de leur situation. Ce phénomène peut plonger les personnes fragilisées dans l'isolement, entraîner un sentiment d'abandon et aggraver les répercussions psychologiques et, par conséquence physiques de l'accident.



L'équipe de juristes et de psychologues regroupe différents profils de compétences : traumatisme et victimologie, droit pénal et criminologie, droit des assurances et réparation du préjudice, etc. Cette pluridisciplinarité permet de répondre à un maximum de questions liées à l'accident de la route. L'équipe centralise l'information nécessaire à la gestion des répercussions de l'accident et à la maîtrise des différents processus d'intervention. Elle renseigne l'existence des services spécifiques et professionnels spécialisés qui peuvent être activés suite à un accident de la route, et ce à toutes les étapes du parcours.

Le pôle psychologique

Il offre la possibilité d'être écouté et soutenu gratuitement par des professionnels spécialisés sur l'impact psychologique d'un accident de la route. Faire preuve d'écoute et d'empathie, mettre des mots sur des émotions, expliquer la source de certaines réactions et chercher ensemble des pistes de solutions peut constituer une première étape reconfortante et rassurante. L'analyse des besoins permet d'envisager, le cas échéant, l'orientation vers des structures spécifiques à proximité du domicile.

Le pôle juridique

Il informe de manière précise sur les démarches à entreprendre suite à l'accident de la route et permet d'anticiper les problématiques auxquelles les personnes pourraient être confrontées. L'équipe répond à toutes questions concernant le droit des assurances et la réparation du préjudice corporel, les procédures judiciaires pénale et civile ainsi que les questions d'ordre administratif :



aide à la lecture de documents complexes, informations sur les étapes qui précèdent l'indemnisation, appui lors des démarches auprès des professionnels, etc.

b) L'accès à l'information pour le citoyen

La ligne Infovictimes

Il s'agit d'une permanence téléphonique active les jours ouvrables permettant au citoyen de joindre l'équipe ou de laisser des messages qui sont traités dans les plus brefs délais. Dès le début d'une communication, la ligne est libérée pour laisser place à l'appel suivant.

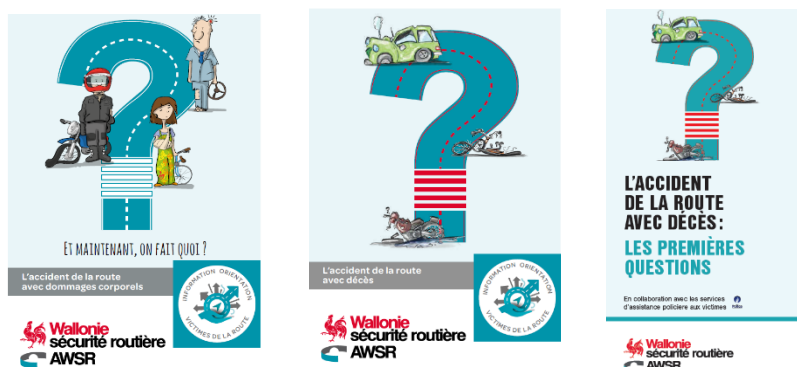
En 2020, l'équipe est intervenue auprès de 237 familles touchées par un accident de la route, portant le total de « dossiers » ouverts depuis la création du département à 1261 au 31 décembre 2020. Le confinement lié à la crise sanitaire a provoqué une baisse de nouveaux dossiers par rapport aux années précédentes mais l'activité a continué à être dense sur les dossiers en cours depuis plusieurs mois.

Outre le nombre de personnes que le service aide gratuitement, c'est surtout le temps et l'énergie consacrés à chaque famille qui doit être mis en avant. Chaque dossier peut faire l'objet de plusieurs demandes (juridiques, psychologiques ou administratives) et multiplie le nombre de démarches (appels téléphoniques, rédaction de courriers, recherche de documents, entretiens, etc.) en vue de résoudre les difficultés exposées par les personnes et de réduire les incompréhensions.

Le niveau d'expertise de l'équipe est exigeant et se doit d'être en développement permanent afin de répondre à la moindre question qui relève des conséquences d'un accident de la route.

Les brochures et dépliants d'informations pratiques et utiles

L'objectif de ces brochures est d'éclairer utilement les personnes concernées sur les étapes qui suivent l'accident et de fournir des informations essentielles dans le but de les soutenir et de faciliter les démarches liées au traumatisme.



Ces outils abordent tous les aspects définis comme essentiels à porter à la connaissance des victimes et de leurs proches après l'accident. Ils ont pour finalité de servir de repère ; c'est pourquoi il a été fait le choix de contenus techniques, dans une forme aisément compréhensible, qui font écho à la complexité des démarches abordées.

Les deux brochures, téléchargeables sur notre site internet, sont envoyées aux personnes qui contactent notre service selon leur situation, et sont également distribuées auprès des partenaires professionnels, en contact direct avec les personnes touchées par un accident de la route.

Dans la continuité de la brochure consacrée aux personnes ayant perdu un proche dans un accident de la route, le département a édité un dépliant reprenant les informations urgentes à porter à la connaissance des familles qui sont, bien malgré elles, rapidement confrontées à des



démarches à entreprendre et à des décisions à prendre : choix de l'entreprise de pompes funèbres, dernier hommage, funérailles, déclaration aux assurances...

Ce troisième outil accompagne l'intervention du service d'assistance policière aux victimes et des policiers lors de l'annonce de la mauvaise nouvelle et est remis à la famille tel un support aux informations que le professionnel transmet verbalement aux personnes fragilisées par l'annonce et qui ne sont peut-être pas en mesure de les retenir. Nous avons pour cela le soutien des chefs de corps de chaque zone de police et les directions de la police fédérale.

Le site internet AWSR

Nous souhaitons également donner au citoyen la possibilité d'accéder à l'information recherchée presque instantanément et de manière autonome. C'est dans ce but que l'équipe a repris la plume en 2020 pour rassembler toutes les questions et demandes habituelles et pour rédiger un contenu substantiel sous forme de question/réponse qui sera dorénavant en ligne sur le site internet AWSR.

Le citoyen peut choisir d'accéder au contenu qui relève de sa situation personnelle en cliquant sur les onglets adéquats : « J'ai perdu un proche dans un accident de la route » ou « J'ai été blessé dans un accident de la route », « J'étais usager faible/conducteur » ... et prendre ainsi connaissance des informations utiles en matière de procédure pénale, d'assurances et de réparation du préjudice. Il a également la possibilité de lire des témoignages et des éclairages sur les répercussions psychologiques, en tant que victime, proche ou présumé responsable de l'accident.

B) COLLABORATION ET SENSIBILISATION DU RÉSEAU PROFESSIONNEL

a) Collaboration

Le partenariat avec le réseau professionnel est un des objectifs majeurs du département. Il assure la visibilité du service et permet de développer, chez les professionnels, le réflexe de l'orientation des personnes vers l'AWSR, lorsque les questions soulevées dépassent le cadre de leur mission/compétence. La collaboration permet la réflexion sur les différentes thématiques auxquelles sont confrontées les personnes touchées par un tel événement. L'enrichissement des connaissances et le partage d'expertise suggèrent sans cesse de nouvelles pistes d'actions et la conceptualisation d'outils, toujours en vue d'améliorer l'accompagnement des victimes de la route.

Une collaboration est déjà clairement établie avec le service d'assistance policière au sein de la Police Fédérale et des zones de police locale, les services d'accueil des victimes au sein des maisons de justice, le service de médiation Médiate, Assuralia et la plupart des gestionnaires de sinistres des compagnies d'assurances, la Fédération wallonne des Entreprises de pompes funèbres, les services sociaux des centres hospitaliers et des centres de revalidation ainsi que les différents partenaires du monde associatif.

b) Sensibilisation du réseau professionnel

Le contact quotidien avec les personnes touchées par un accident de la route, quel que soit le rôle joué dans l'accident, quel que soit le temps écoulé depuis, nous a permis de rassembler des témoignages, des expériences et de mettre en évidence des attentes, des besoins, dont l'un des principaux est sans nul doute la reconnaissance de leur situation.

Souhaitant faire profiter le réseau professionnel de cette vision peut-être plus globale, l'équipe développe une offre de formation spécifique à l'égard des professionnels qui entrent en contact avec les victimes et leurs proches. Cette offre de formation a pour objectif de contribuer à améliorer la qualité des interventions à la suite de l'accident, en fonction des difficultés et obstacles rencontrés, en leur permettant de développer de nouvelles connaissances, de prendre du recul sur



leur propre vision et leur approche à l'égard des citoyens concernés et d'élargir l'ensemble des outils susceptibles de les aider dans leur quotidien professionnel.

L'offre de formation du département se concrétise en trois modules de base dont les matières visées relèvent de la victimologie, du droit des assurances et du droit pénal. Le principe est de sensibiliser le professionnel à une matière à laquelle il peut être confronté mais dont la maîtrise ne rentre pas dans le cadre de ses compétences (par exemple, le module « Assurances » adressé aux travailleurs sociaux ou le module « Empathie » adressé aux gestionnaires de sinistres).



Le point sur les assurances, les procédures judiciaires et l'indemnisation du dommage.

L'objectif de ce workshop est de sensibiliser à l'importance des couvertures d'assurances et de donner un aperçu des droits dont disposent les personnes ainsi que leurs proches après un accident de la route.

Ce module de 3h a été dispensé dans une zone de police en 2020. Les autres sessions prévues ont été annulées en raison de la crise sanitaire.

L'accident de la route en tant qu'événement traumatique.

L'objectif de ce workshop est de permettre une meilleure compréhension des répercussions psychologiques résultant d'un accident de la route. Au travers de l'analyse des réactions individuelles, sont proposés des pistes et des outils susceptibles de réduire, au regard de l'expérience de chacun, le phénomène de victimisation secondaire.

Ce module de 3h n'a été dispensé en 2020 : les sessions prévues ayant été annulées en raison de la crise sanitaire.

Dossier d'agrément à l'ANPA - Ces deux premiers modules ont fait l'objet d'une analyse approfondie par la direction de l'Académie de police de Namur, ce qui a permis de constituer un dossier d'agrément et de le soumettre à l'approbation de la Police fédérale afin qu'ils soient intégrés dans le programme de formation continuée à partir de 2019.

Au lieu des 3 heures initiales, il s'agit d'une journée de formation où la théorie s'articule avec des exercices pratiques et des mises en situation. Bien que prêts et programmés en 2020, ces modules n'ont pas pu être dispensés comme prévu en raison de la crise sanitaire.



La victime de la route dans le processus judiciaire : confrontation de deux réalités au travers d'un témoignage.

Il est question de faire le point sur la manière dont la notion de « victime de la route » se distingue de celle de « victime » d'autres phénomènes délinquants ; de la dichotomie juridique « auteur/victime » qui ne se retrouve pas toujours dans la réalité de l'accident et sa multifactorialité.

Les personnes impliquées dans un accident de la route se retrouvent prises dans un processus judiciaire qui bien souvent leur échappe : la complexité des procédures, la proactivité dont doivent faire preuve les victimes entraînent bien souvent incompréhensions, désillusions et colère. Le professionnel pose des actes et prend des décisions. Ces actes et ces décisions peuvent être perçus comme inadéquats et ne rencontrent pas toujours les attentes des victimes. Au travers d'illustrations à divers moments de la procédure judiciaire, il est fait état de ces répercussions sur



la personne et son entourage et des améliorations possibles dans les traitements par des professionnels.

Ce module a été dispensé en janvier 2020 à l'attention des magistrats, lors de la formation organisée par l'IFJ (Institut de formation judiciaire) portant spécifiquement sur « la place de la victime dans le système pénal ». L'équipe était accompagnée de représentants de l'asbl Greg & Mel, parents d'un jeune décédé dans un accident de la route.

Le département continuera en 2021 à élargir et à diffuser l'offre auprès de ses partenaires. Force est de constater que cette activité accentue la collaboration entre le département et le réseau professionnel, renforçant également la visibilité du service auprès des personnes directement touchées.

c) Notoriété du département

Outre l'information de l'existence du département auprès des professionnels directement en contact avec des victimes de la route, quelques campagnes de notoriété plus ciblées et par voie de presse ont été effectuées.

Le premier canal, assure essentiellement au département une notoriété concentrée sur les personnes touchées par un accident récent. En raison d'un turn-over dans les différents services, il est prévu en 2021 de rappeler à nos partenaires l'existence de notre service, de renforcer les collaborations et de toucher de nouveaux secteurs.

Le deuxième canal montre une importante réactivité de personnes touchées par un accident depuis plusieurs mois, voire années, et qui, ne bénéficiant plus du réseau d'aide habituel, se trouvent dans des situations particulièrement complexes et enlisées. Toucher ces personnes s'avère tout aussi primordial, tant l'aide qu'on leur apporte s'apparente parfois à un réel sauvetage.

La Journée mondiale du souvenir des victimes d'accidents de la route

Célébrée comme chaque année le 3^{ème} dimanche du mois de novembre dans de nombreux pays sur tous les continents, l'objectif de cette journée est d'attirer l'attention sur l'ampleur des dégâts émotionnels et économiques causés par les accidents de la route et de rendre hommage aux victimes ainsi qu'aux services de secours et de soutien.

L'occasion également pour le département d'informer les citoyens de l'existence d'une aide concrète pour les personnes touchées par un accident de la route.

Cette année, plusieurs media ont été activés à cette occasion :

- Une campagne de notoriété du n° appel AWSR (capsule vidéo) a été diffusée durant 17 jours sur les réseaux sociaux,
- Une émission *Contacts* consacrée aux répercussions après un accident de la route :

Le témoignage étant particulièrement pertinent pour sensibiliser les téléspectateurs à ce service particulier de l'AWSR, nous avons pu proposer le témoignage de personnes qui avaient fait appel à nous pour leur venir en aide dans leur dossier d'indemnisation. Une juriste de l'équipe complétait l'info en décrivant notre approche, fonction de la demande de la personne qui appelle, et après une analyse des besoins sur les plans psychologique et/ou juridique.

L'émission a été diffusée le samedi 14 novembre et le dimanche 15 novembre 2020.



Un communiqué de presse rédigé par l'AWSR qui a donné lieu à différentes interviews radio et télévisuelles :

- Interview radio RTBF
- Interview TV LN24
- Interview TV au JT de la Une (avec l'asbl Greg et Mel)
- Interview TV au JT de RTL (avec l'asbl Greg et Mel)



d) Sensibilisation des personnes non-concernées

Partant du postulat des croyances fondamentales, chacun en a sans doute conscience mais a tendance à se convaincre que ça n'arrive qu'aux autres (sentiment de sécurité, de contrôle et d'invulnérabilité). Or il suffit de quelques secondes pour que la vie bascule.

De par ses contacts directs avec les personnes touchées, le département développe l'objectif de conscientiser chaque citoyen à sa vulnérabilité et aux conséquences directes et indirectes d'un accident, qu'elles soient, physiques, psychologiques, financières, sociales ou familiales. Ce sont toutes les sphères primordiales à l'équilibre de vie qui peuvent être impactées.

Comment se prémunir et bien s'assurer en tant que conducteur afin de limiter les conséquences financières en cas d'accident et d'être épaulé dans les procédures souvent complexes ?

Pour remplir ce nouvel objectif, le département a réfléchi à différentes pistes en 2020, certaines étant déjà bien avancées en termes de contenus et de préparation afin d'être lancées en 2021:

- Un outil d'information à destination de tout (nouveau) conducteur en deux parties : « Comment se prémunir d'un accident ? » et « Les premiers réflexes/premières démarches si l'accident survient. »
- Des modules d'informations à destination des entreprises : « Le point sur les assurances » et « Victime/auteur d'un accident de la route : quelles conséquences ? »
- Des ateliers d'informations à destination du grand public via différents canaux : les mutuelles, les journées portes ouvertes organisées par les services de police...

7) DÉPARTEMENT D'APTITUDE À LA CONDUITE (DAC)

La mission du DAC est d'évaluer l'aptitude à la conduite de personnes souffrant d'une diminution fonctionnelle (selon la loi relative aux normes médicales dans le cadre du permis de conduire) et de permettre aux personnes présentant un handicap de continuer à conduire en toute sécurité, moyennant si nécessaire l'adaptation de leur poste de conduite.

Le premier objectif de l'AWSR à cet égard a été de mettre en place en 2019 un service citoyen de proximité répondant à certaines exigences sur le plan légal et des procédures à mettre en place. Les premiers pas ont laissé peu de place à la créativité et à une vision plus spécifique/authentique AWSR.

En 2020, le principal objectif a été d'aboutir à un mode de fonctionnement optimal et une procédure fluide sur toute la filière du DAC et de mener une réflexion de fond sur l'avenir et l'évolution du service s'inscrivant dans la vision citoyenne et sécurité routière de l'AWSR.

Concrètement, l'activité s'exprime sur 5 axes : l'activité opérationnelle, la notoriété du DAC, l'accès à l'information pour le citoyen, la conscientisation des acteurs professionnels concernés et l'expertise du département et de l'équipe.



A) L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

a) Fluidité de la procédure

Depuis la création du service (mai 2019), l'équipe assure le flux continu des demandes d'évaluation tout en améliorant progressivement son fonctionnement : il est essentiel que la filière tout entière soit fluide, en assurant un délai raisonnable entre l'entrée d'un dossier et sa sortie, tout en respectant les échéances de validité des permis de conduire.

L'année 2020 fut particulièrement difficile en raison de la crise sanitaire et de la fermeture du service entre mars et mai, ce qui a entraîné beaucoup de retard dans le traitement des dossiers. Période que l'équipe a néanmoins mis à profit pour travailler sur la qualité, l'efficacité, l'homogénéisation et la robustesse des procédures et des outils consacrés à l'organisation interne, l'encodage et le traitement des données ainsi que l'évaluation statistique de l'activité.

Grâce à cela, le DAC peut aujourd'hui assurer de réagir très vite dès l'entrée d'un dossier. Celui-ci est directement encodé, analysé et une convocation est envoyée dans les 5 jours ouvrables à condition que les informations médicales de la personne soient complètes. Cela permet de la rassurer directement sur la prise en charge de son dossier.

L'équipe pluridisciplinaire était composée début 2020 de deux médecins, un neuropsychologue, trois ergothérapeutes et d'une secrétaire. L'engagement d'un quatrième ergothérapeute s'est vite avéré nécessaire pour assurer le flux entrant dans des délais raisonnables. Une assistante sociale complète l'équipe depuis fin 2020.

b) Relevé de l'activité et des décisions du DAC

Un dossier est ouvert dès réception d'un questionnaire médical complété et envoyé par un candidat pour l'évaluation de son aptitude à la conduite. Il est ensuite analysé afin de déterminer quel(s) bilan(s) en plus du test pratique le candidat devra effectuer : fonctionnel, neuropsychologique et/ou médical. Le test pratique réalisé par les ergothérapeutes s'effectue au moyen d'un véhicule du DAC à double commandes et équipé de différentes adaptations permettant de personnaliser le véhicule selon la problématique médicale présentée.

Un dossier est clôturé dès que le médecin a pris la décision finale et que l'attestation d'aptitude à la conduite est envoyée au candidat.

Evolution du nombre de dossiers entrés et clôturés en 2020 :

Mois	Dossiers ouverts	Dossiers clôturés
Janvier	175	117
Février	166	140
Mars	110	65
Avril	90	69
Mai	117	83
Juin	171	126
Juillet	182	79
Août	144	171
Septembre	161	120



Octobre	177	201
Novembre	148	176
Décembre	138	124
TOTAL 2020	1779	1471

Bilans effectués et décisions du DAC en 2020 :

	Nombre	
Total de dossiers entrés	1779	
Total de dossiers clôturés	1471	
Bilans médicaux	244	
Bilans neuropsychologiques	366	
- Effectués au DAC	206	
- Externes : analysés par le DAC	160	
Bilans fonctionnels + test pratique sur route	1183	
Bilans complets (médical, neuropsychologique et test pratique)	89	
		Pourcentage
Décision d'aptitude sans restriction ni adaptation	373	25%
Décision d'aptitude avec restriction d'usage du permis de conduire	478	32%
Décision d'aptitude avec adaptation du poste de conduite	260	18%
Décision d'aptitude avec restriction ET adaptation	307	21%
Décision d'inaptitude	53	4%
Décision permanente	381	26%
Décision limitée dans le temps	1090	74%

c) Le délai de prise en charge des dossiers

Le département met un point d'honneur à traiter les dossiers dans les meilleurs délais, que ce soit pour l'envoi de la convocation, le rendez-vous avec nos experts et la décision qui signe la clôture du dossier.

Le délai pour l'envoi de la convocation écrite, si le dossier est complet, est en moyenne de 5 jours ouvrables.

En 2020, le délai moyen entre l'entrée d'un dossier et le rendez-vous avec nos experts a fortement biaisé par la période de fermeture du service, des écoles de conduite et du monde médical en général. Le traitement administratif de certaines prolongations sur base de garanties d'une situation médicale inchangée a permis de résorber quelque peu le retard, le DAC appelle cela une clôture administrative.

Par ailleurs, ce délai dépend de plusieurs paramètres. Il peut être retardé :

- Si le dossier médical n'est pas complet ou n'est plus à jour et il dépendra dans ce cas de la réactivité des médecins du candidat ;
- Si le candidat tarde à nous revenir avec informations complémentaires demandées ou nous laisse sans nouvelle malgré plusieurs rappels ;
- Si le candidat est en incapacité de se rendre à son rendez-vous (hospitalisée, malade...) ;
- Si le candidat annule son rendez-vous ou ne s'y présente pas, de façon répétitive. Dans ce cas, nous lui adressons un courrier lui rappelant qu'il n'est plus censé conduire tant qu'il



n'a pas reçu une décision favorable et nous en appelons à sa responsabilité pour sa sécurité et celle des autres usagers de la route. Une copie du courrier est également adressée à son médecin.

Il est également nécessaire de distinguer les premières demandes d'évaluation des demandes de prolongation du permis de conduire :

- Dans le cas d'une première demande, les candidats attendent un rendez-vous au plus vite puisque, suite à la survenance d'une problématique médicale, ils ne sont plus autorisés à conduire tant qu'ils n'ont pas reçu une attestation d'aptitude à la conduite. Le DAC tend à raccourcir du mieux possible le délai de prise en charge pour ces candidats, dès lors que toutes les informations médicales pertinentes nous sont parvenues. En 2020, ces demandes représentent 44% du total des dossiers entrés.
- Dans le cas de la prolongation de leur permis de conduire, les candidats doivent s'y prendre à l'avance afin de recevoir une nouvelle attestation d'aptitude à la conduite avant la fin de validité de leur permis. Le DAC a mis en place l'envoi spontané d'un rappel accompagné d'un questionnaire ad hoc 4 mois avant cette date afin de laisser le temps au candidat de consulter ses spécialistes.
- Le DAC respecte la fin de validité du permis de conduire pour la planification du rendez-vous. Le délai est donc logiquement plus long. En 2020, ces demandes représentent 56% du total des dossiers entrés.

Le nouvel encodage organisé en 2021 permettra de distinguer le pourcentage de candidats dans ces deux catégories distinctes.

Le délai entre le rendez-vous avec nos experts et l'envoi de la décision qui signe la clôture du dossier peut être retardé pour certaines raisons :

- L'évaluation laisse apparaître la nécessité d'informations médicales complémentaires ; le délai dépendra alors de la réactivité des médecins de la personne ;
- L'adaptation du véhicule ou les difficultés relevées lors du test de conduite nécessitent des cours de familiarisation/de remise à niveau en école de conduite. Le délai dépendra alors du planning de l'auto-école choisie par la personne et de la disponibilité des véhicules adaptés.

d) Les antennes mobiles

L'AWSR a établi des conventions de collaboration avec AIBV, le groupe AutoSécurité et certains centres hospitaliers et de revalidation, afin de bénéficier de locaux adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite. Actuellement, les tests pratiques se réalisent dans 18 antennes réparties en Wallonie, ce qui permet de renforcer l'objectif de proximité de ce service au citoyen.

Certaines zones n'étant pas encore couvertes, des contacts ont été établis afin d'ouvrir de nouvelles antennes, notamment à Tournai et Libramont. Ce projet devrait se concrétiser en 2021.

e) La collaboration avec les écoles de conduite

L'adaptation du véhicule nécessite pour certains candidats des cours en école de conduite afin de se familiariser avec celle-ci. Parfois, il s'agit de se remettre à niveau, de travailler certaines manœuvres ou d'acquérir des techniques de compensation.

Pour cela, l'AWSR met à leur disposition deux véhicules présentant diverses adaptations. S'apercevant très vite que ces deux véhicules n'étaient pas suffisants pour assurer un traitement rapide des demandes, l'AWSR a suggéré aux fédérations des auto-écoles et aux écoles de conduite elles-mêmes que certaines acquièrent leur propre véhicule muni d'adaptations de base.



Depuis fin 2020, 3 véhicules ont été acquis par certaines écoles et ce nombre devrait augmenter en 2021.

L'AWSR continue de prêter ses véhicules aux personnes ayant besoin d'adaptations très spécifiques, notamment pour les personnes souffrant de déficiences aux membres supérieurs et inférieurs et pour les personnes de petite taille.

Cette évolution permettra à terme de réduire le délai avant la délivrance de l'attestation d'aptitude et donc d'accélérer la procédure pour le citoyen.

f) La finalité de la procédure

Lorsque le DAC prend sa décision, il délivre une attestation Modèle XII au candidat qui a la responsabilité de faire régulariser son permis de conduire à l'administration communale : le récupérer ou, le cas échéant, le faire modifier (en cas d'adaptation, de restriction ou de validité limitée) ou encore le rendre si le candidat a été déclaré inapte.

Un doute peut subsister quant à l'aboutissement de cette démarche auprès de l'administration communale dans les cas où le candidat reçoit une décision d'aptitude à la conduite avec restrictions ou conditions de l'usage du permis de conduire, si une date de validité le limite dans le temps ou si le candidat est déclaré inapte. Une réflexion est menée à ce sujet afin de renforcer l'aboutissement de la procédure du DAC.

B) LA NOTORIÉTÉ DU DAC

Jusqu'en 2019 et ce, depuis 40 ans, tout résident belge souffrant d'une diminution fonctionnelle devait s'adresser au CARA pour l'évaluation de son aptitude à la conduite. Suite à la régionalisation de la matière, l'AWSR est en charge de cette évaluation pour la Wallonie.

Malgré la communication officielle du changement, la confusion existe encore. Cela entraîne que le citoyen est mal orienté, perd un temps précieux et arrive au DAC en situation d'urgence à laquelle nous ne sommes pas toujours en mesure de répondre étant donné la demande importante.

La notoriété doit se travailler à deux niveaux : vers le citoyen et à travers le réseau professionnel. Un premier travail minutieux a été réalisé en 2020 afin de recenser cette confusion sur le web et d'agir en conséquence.

L'équipe se rend également sur le terrain afin de présenter le DAC dans différents services prenant en charge des personnes susceptibles de devoir évaluer leur aptitude à la conduite. En raison de la crise sanitaire, les différents rendez-vous fixés dans ce cadre ont été malheureusement annulés mais reprendront en 2021, potentiellement en distanciel.

Le DAC avait également prévu de tenir un stand au salon Autonomie qui se déroule à Namur tous les deux ans et qui s'adresse aux citoyens concernés. Le salon a également été annulé.



Vous avez votre permis de conduire ou vous envisagez de le passer mais...

... votre état de santé est susceptible d'empêcher votre aptitude à le conduire, vous devez vous adresser à l'équipe AWSR pour être au mieux de votre état afin de permettre de prendre contact avec un centre DAC ?

L'équipe du DAC vous accueille, vous renseigne et réalise les tests en vue d'évaluer votre aptitude à la conduite et, si cela s'avère nécessaire, envisage avec vous les possibilités d'adaptation de votre véhicule en fonction des conditions d'usage de votre permis de conduire.

Le DAC conseille à toute personne qui souhaite obtenir son permis de conduire ou qui en est déjà titulaire, qui est atteinte d'une des affections mentionnées dans l'annexe 10 de l'arrêté royal du 23 mars 1990 relatif au permis de conduire :

- 1. qui ne répond pas ou plus aux normes médicales minimales auxquelles tout conducteur doit satisfaire, ou
- 2. qui présente une diminution de ses aptitudes fonctionnelles susceptible de compromettre la conduite d'un véhicule à motorisation humaine.

Votre médecin est le premier médecin de la procédure d'évaluation de l'aptitude à la conduite. C'est lui qui délivre si son constat fonctionnel est défavorable et si vous devez passer une évaluation auprès de la commission en vous adressant au DAC.

Vous devez venir au DAC : quelle est la procédure ?

1. Demandez et téléchargez le questionnaire médical sur notre site internet. Consultez-le avec votre médecin et paramédical si besoin.
2. Nos médecins et experts analysent votre dossier médical afin de définir les adaptations médicales nécessaires à votre sécurité.
3. Vous rencontrez nos experts pour un bilan fonctionnel et un test pratique sur route. Si nécessaire un neuro-psychologue ou un médecin en équipement spécial.
4. Le médecin du DAC prend une décision en collaboration avec un spécialiste en vue de la mobilité et d'adaptation de la sécurité routière.
5. Vous recevez votre attestation d'aptitude à la conduite que vous transmettez à la commission afin de récupérer ou faire adapter votre permis de conduire.

Le DAC veille, notamment en collaboration avec les services de la Région wallonne, à trouver et à évaluer votre véhicule et votre état de santé en lien avec votre permis de conduire.



Un premier dépliant a été édité en 2019 afin d'informer de manière très générale les personnes concernées par l'évaluation de leur aptitude à la conduite. Ce dépliant a été distribué au réseau professionnel médical afin d'être à la disposition des patients dans les présentoirs et salles d'attente.

En 2020, il a été réactualisé selon la nouvelle charte graphique de l'AWSR.

C) L'ACCÈS À L'INFORMATION POUR LE CITOYEN

Chaque citoyen est censé connaître la loi, ce compris ses obligations légales en matière de santé et de conduite automobile. Mais il faut reconnaître que peu de personnes en sont réellement informées et que la matière est particulièrement complexe.

De plus, être confronté à cette obligation d'évaluer son aptitude à la conduite peut être particulièrement stressant surtout lorsque celle-ci vient s'ajouter à une situation médicale déjà lourde.

a) Le Site Internet AWSR

Au-delà de la ligne téléphonique de renseignements généraux, il est important que le citoyen qui vit une situation médicale pouvant impacter sa conduite automobile puisse trouver de l'information de manière autonome. L'équipe a rassemblé toutes les questions et demandes habituelles et a rédigé un contenu sous forme de question/réponse qui sera en ligne sur le site internet AWSR en 2021.

Le citoyen peut choisir d'accéder au contenu qui relève de sa situation personnelle en cliquant sur les onglets adéquats : « Je me pose des questions quant à la conduite en lien avec ma santé » ou « J'ai introduit une demande d'évaluation au DAC », « Je me pose des questions sur l'adaptation de mon véhicule » ... et prendre ainsi connaissance des informations utiles et concrètes lui permettant d'avancer dans sa procédure et d'être rassuré.

b) Une brochure d'information

Rassemblant toute l'information pertinente sur l'aptitude à la conduite, les obligations légales du citoyen, la procédure d'évaluation avec les différentes étapes à franchir et le type de décision prise en fin de parcours, cette brochure a pour objectif d'informer et de rassurer la personne confrontée à une situation médicale remettant en cause sa conduite automobile.

Cette brochure sera envoyée vers le monde médical et paramédical et idéalement transmise à la personne concernée par son médecin traitant. Elle sera finalisée et distribuée début 2021.

D) LA CONSCIENTISATION DES ACTEURS PROFESSIONNELS CONCERNÉS

Au rythme des contacts avec le secteur professionnel concerné, force est de constater que l'information légale concernant les normes médicales requises pour conduire un véhicule motorisé n'est pas maîtrisée, parfois méconnue des médecins généralistes et de certains spécialistes.



Ce qui engendre une orientation erronée des citoyens vers le DAC et donc une perte de temps considérable pour ceux-ci et pour le service, tandis que d'autres citoyens devraient nous être adressés pour leur sécurité et celle des autres usagers.

Un travail de communication doit être entamé à l'égard des professionnels. Le fait que la brochure d'information décrite ci-dessus passe par les médecins avant d'être transmise à leur patient concerné sera une première étape dans cette sensibilisation. Nous tenterons également la voie écrite, notamment via le Journal des médecins et la Société scientifique des médecins généralistes (SSMG).

L'équipe se penche également sur la réalisation d'une mise en page dynamique, pratique et efficace de l'annexe 6 reprenant les normes médicales et les décisions adéquates à prendre en parallèle. Un outil qui aidera tant le médecin externe que l'équipe du DAC dans la lecture d'une situation médicale.

E) L'EXPERTISE DU DÉPARTEMENT ET DE L'ÉQUIPE

Étant un service tout à fait spécifique et unique en Wallonie, il y a lieu d'être exhaustif dans la mission qui relève de la loi relative aux normes médicales et au permis de conduire.

L'équipe doit encore élargir ses compétences, notamment dans le cadre des permis A, AM et C. En 2020, deux membres de l'équipe ont réussi leur permis théorique moto et entameront leur apprentissage pratique en 2021.

N'étant pas en mesure d'acquérir le matériel qui couvrirait l'ensemble des problématiques médicales que nous rencontrons, le DAC se doit d'essayer d'établir des collaborations avec d'autres services :

- Le FSTL (Fonds social transport et logistique) a récemment acquis un camion adapté pour personnes à mobilité réduite, ce qui permettra à l'avenir d'en disposer pour effectuer certaines évaluations en situation plus réelle ;
- Des contacts ont été également établis avec un Centre d'Évaluation de la Conduite automobile français pour envisager une collaboration pour les évaluations de l'aptitude à la conduite au moyen d'un joystick. Le dernier véhicule belge arrivant au terme de son existence. Cette adaptation très spécifique est le seul espoir pour toute personne souffrant d'une pathologie entraînant la perte de force ou de mobilité d'au moins 3 membres.

8) CONSEIL SUPÉRIEUR WALLON DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CSWSR)

Conformément à la convention cadre entre le Gouvernement wallon et l'AWSR, cette dernière assure la Présidence et le secrétariat du Conseil Supérieur Wallon de la Sécurité Routière.

D'ordinaire tous les 5 ans, et malgré une édition en 2017, Madame la Ministre Valérie De Bue a exprimé l'utilité et donc la nécessité de tenir une session d'EGWSR en 2020 afin d'alimenter sa feuille de route par les avis d'experts, et afin de pouvoir réaliser des avancées en matière de sécurité routière sans tarder durant son mandat.

Au-delà des avis d'experts, une consultation citoyenne afin de récolter les préoccupations et suggestions des citoyens complétait l'information.



En mars 2020, une réunion du CSWSR annonçant les thèmes à étudier, et la consultation citoyenne s'est tenue, soit juste avant la crise. Les thèmes des groupes de travail (GT) sont :

1. Contrôle technique moto
2. Infrastructures
3. Sécurité routière en agglomération
4. Conduite sous influence (alcool drogue)
5. Poursuites et Sanctions
6. Trafic lourd

Les circonstances du confinement et du télétravail ont mis à mal l'agenda et dans une moindre mesure la richesse des débats. Ainsi, tous les GT n'ont pu être finalisés faute de matière suffisante, et l'enquête en ligne a dû être remise à mi-septembre pour cause Covid au premier semestre. Elle a pu rassembler l'avis de 10.000 citoyens, ce qui est un franc succès. Cela témoigne également de l'intérêt du citoyen pour le sujet, nous confortant dans le nouveau positionnement AWSR adopté (proximité citoyen).

Dès lors certains GT sont amenés à être poursuivis : Le Trafic lourd, Les Sanctions et la conduite sous influence.

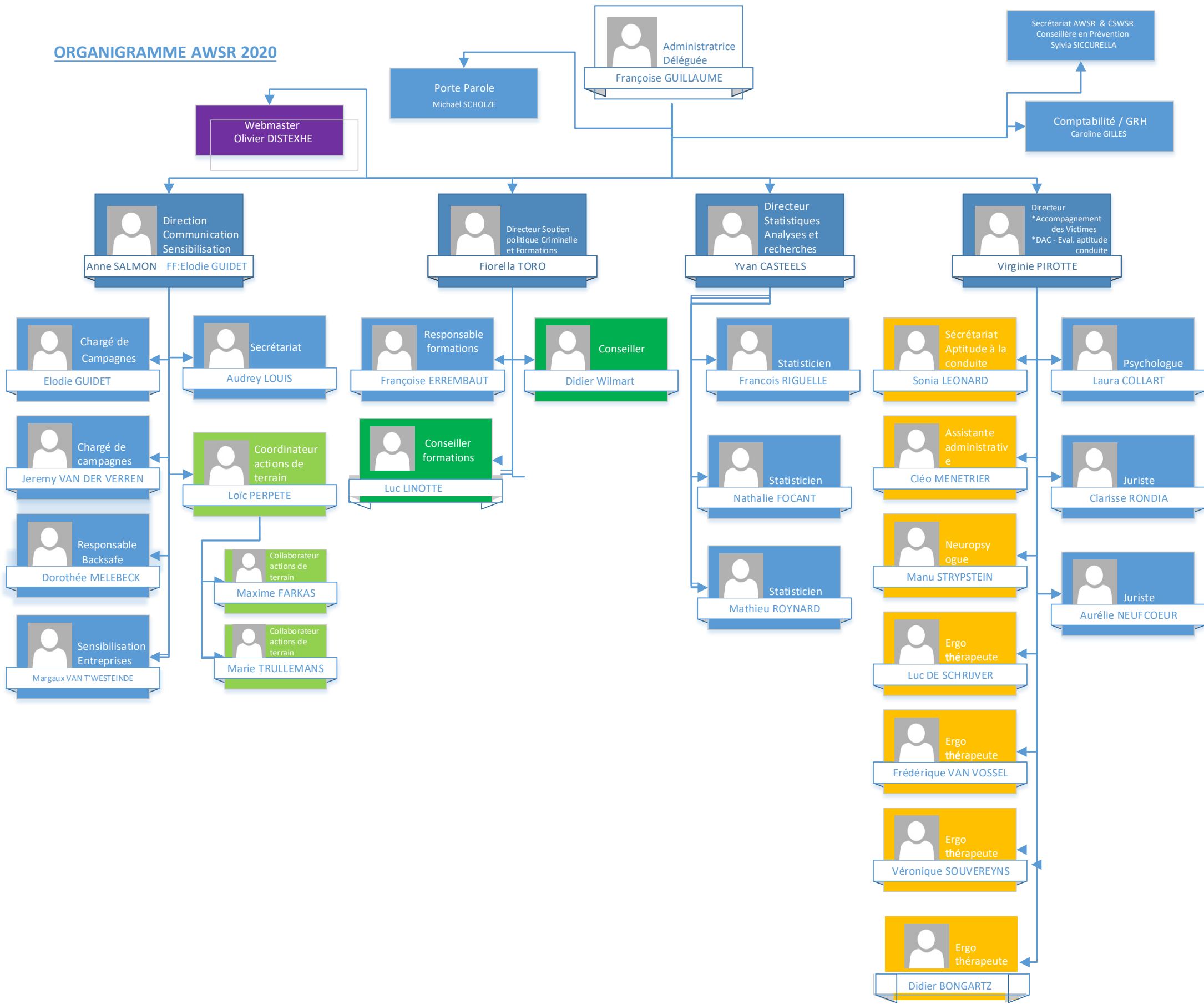
Les EGWSR 2020 se sont finalement tenus le 2/12/20, avec plus de 200 participants en distanciel, une première du genre pour l'AWSR. Les studios de Canal C ont été réservés à cette fin. La précipitation de l'événement, le contexte Covid et l'enquête ont fait exploser le budget à 50K€, sans conséquence.

Enfin, avant Noël l'AWSR a rédigé et posté le rapport des EGW2020, permettant ainsi à Mme La Ministre Valérie DE BUE de concevoir son plan en 10 mesures. Elles ont été partagées mi-février 2021 et figurent en annexe.

Les actions pour lesquelles l'AWSR est attendue en 2021 font l'objet d'un suivi en Comité de direction (AWSR) ainsi qu'au Comex mensuel (AWSR – Cabinet).



ORGANIGRAMME AWSR 2020

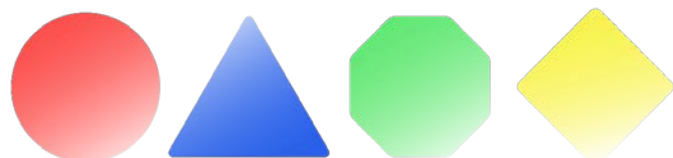




AGENCE WALLONNE POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Chaussée de Liège, 654c - B-5100 Jambes - Tel +32 (0)81.821.300 - TVA BE 0539.960.891

www.awsr.be





DOSSIER DE PRESSE

8 Février 2020

DIX MESURES PRIORITAIRES POUR LA SECURITE ROUTIERE EN WALLONIE

L'objectif du Gouvernement de Wallonie en matière de Sécurité Routière est de diminuer le nombre de décès sur les routes wallonnes en l'abaissant à 100 d'ici 2030.

Pour ce faire, il est nécessaire d'améliorer les infrastructures actuelles en tenant compte des nouvelles formes de mobilité mais aussi de créer des changements durables de comportement sur nos routes. Cela passe par un renforcement des actions de sensibilisation et de prévention, par un accompagnement soutenu des usagers mais également par une intensification des contrôles et une effectivité des sanctions.

En 2020, j'ai décidé d'avancer les Etats généraux de la Sécurité routière et de lancer, pour la première fois en Wallonie, une grande consultation citoyenne sur le thème de la sécurité routière. En décembre dernier, les Etats généraux et plus des 10.000 citoyens consultés ont livré plusieurs propositions pour améliorer la sécurité routière en Wallonie. Vous trouverez, dans ce dossier de presse, mes dix priorités à court, moyen et long terme pour remplir nos objectifs. Celles-ci s'ajoutent au travail quotidien mené par l'ensemble des acteurs de la sécurité routière en Wallonie. Ces dernières semaines, j'ai pu constater une réelle volonté d'action et de collaboration à tous les niveaux de pouvoir pour améliorer la sécurité sur nos routes.

En filigrane de mes priorités, une notion : celle du partage de la route. Elle est essentielle pour diminuer l'insécurité routière et le nombre de victimes sur le réseau routier wallon. Derrière chaque décès ou blessé grave ou non se trouve une famille... Ne nous comportons plus uniquement comme un piéton lorsque nous marchons ou comme un automobiliste lorsque nous circulons en voiture.... Devenons les usagers d'une route partagée, conscients des réalités et des dangers de chaque mode de déplacement et bienveillants envers les autres.

Valérie De Bue.



RENDRE LES TRAVERSÉES PLUS SÛRES POUR LES USAGERS DOUX

Selon l'AWSR, 60 % de l'ensemble des accidents corporels de la circulation en Wallonie se produisent en agglomération. Près d'un tiers des tués sur les routes sont enregistrés dans les villes et villages de Wallonie (soit 100 personnes/an). Parmi ces victimes, 1/3 sont des cyclistes ou des piétons. Sur les 117 piétons grièvement blessés ou tués en agglomération en 2019, 73 % ont été accidentés en cours d'une traversée de chaussée.

APPLICATION

- Réduire les masques à la visibilité à proximité des 5000 passages piéton présents sur les voiries régionales en empêchant le stationnement à moins de 5 mètres de ceux-ci. Retrait de l'éventuelle signalisation autorisant le stationnement et matérialisation de l'absence de stationnement à ces endroits par marquages au sol, potelets, etc. entre **2022 et 2024**.
- Les communes seront invitées à faire de même sur les voiries communales -> **2023**

RÉDUIRE LES VITESSES DE CIRCULATION DANS CERTAINES ZONES EN AGGLOMÉRATION

Un piéton a 6 fois plus de risque de décéder s'il est percuté à 50 km/h que s'il est percuté à 30 km/h et son risque de décès est quasi sûr au-delà d'une vitesse d'impact de 70 km/h. Outre les effets bénéfiques lors des collisions, la réduction des vitesses engendre d'autres effets positifs comme la réduction de l'insécurité ressentie, des nuisances sonores et de la pollution. Par ailleurs, chaque jour, en Belgique, 14 enfants sont impliqués dans un accident sur le chemin de l'école.

APPLICATION

- Encourager et développer la mise en place localisée de zone 30 ou 20 km/h via un arrêté ministériel pour faciliter l'installation de celles-ci.
- Une cartographie des vitesses pratiquées sera réalisée en **2022** afin de guider l'installation des zones 30 ou 20 km/h.
- La visibilité des abords des écoles sera renforcée avec un marquage au sol multicolore. Les premières écoles en bénéficieront **dès septembre 2021**.
- Promotion des Pédibus et Vélobus afin d'encadrer des déplacements sûrs vers et au départ de l'école. **Rentrée scolaire 2021**



INSTAURER DES LIMITATIONS DE VITESSE DYNAMIQUES

L'objectif est d'améliorer la sécurité routière en adaptant la limitation de vitesse aux conditions climatiques et de circulation mais aussi en favorisant le respect de ces limitations de vitesse. Jugées plus crédibles par les usagers, les limitations de vitesse dynamiques sont généralement mieux respectées. Elles permettent également d'améliorer la fluidité du trafic. En effet, les vitesses pratiquées induites sont plus homogènes et réduisent les perturbations à la circulation comme les manœuvres de dépassement, les coups de frein et d'accélération.

APPLICATION

- En collaboration avec le Ministre de la Mobilité, Philippe Henry, plusieurs opérations pilotes seront organisées en 2022 et 2023 dans les 5 provinces et sur quelques chantiers routiers.

RENFORCER LE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS DE ROULAGE

Les contrôles routiers et les sanctions en cas d'infractions routières sont indispensables. Ils complètent et renforcent la sensibilisation des usagers et amènent au changement de comportement. Le traitement administratif de certaines infractions (petits excès de vitesse, poids des véhicules...) sera prochainement automatisé et libérera les services de la Justice du suivi de ces "petites" infractions et leur permettra de se concentrer sur les récidivistes et les infractions plus graves. Le traitement automatisé permettra également de lutter activement contre le sentiment d'impunité car chaque infraction sera sanctionnée.

APPLICATION

- Fixation du cadre législatif et développement informatique -> **2021**
- Mise en œuvre pour les infractions techniques -> **2022**
- Mise en œuvre pour les infractions vitesse -> **2023**

AUGMENTATION DU NOMBRE DE RADARS EN WALLONIE

Indéniablement, la vitesse est le principal facteur contribuant à la fréquence et à la gravité des accidents. Les différences de vitesse entre les usagers sont également un élément contribuant à la survenue d'accidents. C'est pourquoi le code de la route fixe des limites de vitesse selon le contexte routier. De manière plus générale, le code de la route établit un ensemble de règles nécessaires pour faciliter la circulation et pour accroître la sécurité sur la route. Leur respect est donc un élément essentiel. Outre l'apprentissage des règles, la



prévention et la sensibilisation, des contrôles routiers sont nécessaires en vue du respect du code de la route et l'adoption d'un comportement courtois et attentifs aux autres usagers de la route. L'automatisation permet d'augmenter sensiblement les contrôles routiers.

APPLICATION

- Installation de 100 nouveaux radars sur les routes de Wallonie -> **2021-2022**

PROMOUVOIR LE RECOURS À LA SANCTION ÉDUCATIVE COMME ALTERNATIVE AUX POURSUITES OU MESURE PROBATOIRE

Une récente étude réalisée par VIAS au sujet de la formation en matière de conduite sous l'influence d'alcool, confirme que les contrevenants qui ont suivi une formation présentent ensuite 41% de risques en moins de récidiver par rapport à ceux qui font l'objet d'une sanction classique (notamment pécuniaire). Ce résultat concernant l'efficacité d'une formation coïncide par ailleurs avec celui obtenu dans de précédentes études menées en Belgique et à l'étranger.

Cet enseignement montre l'intérêt de pouvoir recourir à une sanction éducative en ce qui concerne les compétences régionales en matière de sécurité routière.

APPLICATION

- L'AWSR sera chargée d'évaluer l'offre actuelle et de faire des propositions de développement sur le territoire wallon -> **2022**
- Mise en place du cadre réglementaire --> **2023**

RENFORCER ET ADAPTER LA SENSIBILISATION ET LES FORMATIONS EN Y INCLUANT LES NOUVEAUX MODES DE DÉPLACEMENT

Il faut renforcer l'éducation à la sécurité routière dès le plus jeune âge à travers des partenariats avec les écoles dans le souci d'assurer des déplacements sécurisés. Cela doit commencer dès l'école primaire en insistant notamment sur l'importance de la visibilité des modes doux et continuer en secondaire lorsque les engins de déplacement commencent à se motoriser, voire après, en supérieur, où le jeune débute comme conducteur. Cette formation continue est une stratégie à long terme. C'est toute une nouvelle génération que l'on va sensibiliser.

APPLICATION

- Création et implémentation du brevet du piéton (début primaire) -> **2022** (généralisation complète 2030 après formation des institutrices et des instituteurs)
- Élargissement du brevet du cycliste (fin primaire) -> **2021** (généralisation complète 2030 après formation des institutrices et des instituteurs)
- Création et implémentation du brevet d'une route partagée (secondaire) -> **2023**



- Adoption d'un Décret cadre prévoyant un agrément pour les ASBL actives en matière d'EMSR -> **DATE ?**

RENFORCER LA PRÉVENTION EN MATIÈRE DE CONDUITE SOUS INFLUENCE DE L'ALCOOL

En Wallonie, 1 automobiliste wallon sur 3 reconnaît avoir pris le volant au cours du dernier mois en ayant dépassé l'alcoolémie maximale autorisée. 25% des accidents mortels sont dus à l'alcool (±78 tués en Wallonie en 2019) Les processus de conduite sont déjà affectés à partir de 0,2 g/l dans le sang

APPLICATION

- Promouvoir le « Zéro préventif »
- Renforcement des actions concertées de sensibilisation Police + AWSR afin de produire un changement de mentalité -> **2021**
- Poursuivre la promotion la consommation de boissons alternatives à l'alcool et inciter tout conducteur à faire le choix entre boire et conduire -> **2021**
- Opération pilote d'installation de bornes éthylotest publiques dans des lieux stratégiques tels que Horeca et lieux festifs, événements en concertation avec les acteurs concernés. L'objectif est de faire changer les comportements en accompagnant les conducteurs vers le zéro alcool -> **2022**

MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE MOTOS

Selon les chiffres de l'AWSR et Statbel : En Belgique, 84 motards ont été tués sur la route en 2019, représentant ainsi 13 % des tués, alors qu'ils effectuent à peine 1,2 % des kilomètres parcourus.

Malgré la hausse constante des nouvelles immatriculations (+26% entre 2008 et 2018), l'âge moyen des motos immatriculées augmente. En 2018, 75% des motos avaient plus de 5 ans.

La mise en place d'un contrôle technique moto obligatoire en cas de revente ou à la suite de tout accident ayant donné lieu à une déclaration auprès de son assureur permettra progressivement de s'assurer que les motos en circulation soient sûres, pour la sécurité de tous.



APPLICATION

- Instauration d'un CT pour toutes les motos en cas de revente et d'accidents -> **janvier 2022**

CRÉATION D'UN CENTRE DE CONNAISSANCE WALLON SUR LES CIRCONSTANCES ET FACTEURS DES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Les accidents de la route sont multifactoriels et liés aux interactions entre l'utilisateur, le véhicule, l'infrastructure et l'environnement. Le processus d'identification et de compréhension des enchaînements de circonstances menant à l'accident est complexe et nécessite une approche pluridisciplinaire, approfondie et rigoureuse.

En ayant accès aux informations clés issues des professionnels concernés, l'ambition est de pouvoir identifier efficacement, à l'échelle de la Wallonie, les facteurs, les circonstances et les scénarios-types d'accident.

APPLICATION

- L'AWSR sera chargée d'évaluer les potentialités sur le territoire wallon, en concertation avec les experts concernés -> **2021**
- Mise en place du cadre légal relatif à l'accès aux infos --> **2022**
- Création et mise en place du centre de connaissance wallon → **2023**

CONTACT PRESSE

JEAN-PHILIPPE LOMBARDI 0479/860.595

13